



Le Premier secrétaire de l'USFP en visioconférence avec les membres du Conseil national issus de Draâ-Tafilalet et de Béni Mellal-Khénifra

Accorder toute la priorité à l'éducation, à la santé et à la lutte contre la pauvreté

Pages 2-3

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9055

Mercredi 1^{er} Juillet 2020

L'UE rouvre *Mais pas pour tous*

Le Maroc fait partie des quatorze élus



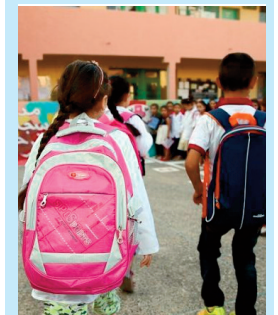
Page 4

Report officiel de la CAN



La réunion du comité exécutif de la CAF, tenue hier par visioconférence, a débouché, entre autres décisions, sur le report de la CAN 2021 à cause de la pandémie du coronavirus. Prévue initialement entre le 9 janvier et le 6 février prochains, la 32^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations aura lieu en fin de compte une année plus tard (janvier 2022) au Cameroun.

Feuille de route pour une rentrée scolaire marquée par le Covid-19



Page 9

Les ICE affichent une baisse au premier trimestre



Les indices de valeurs unitaires à l'importation et à l'exportation ont connu une baisse respective de 1,4% et 3,7%, selon le HCP

Page 10

Le Premier secrétaire de l'USFP en visioconférence avec les membres du Conseil national issus de Draâ-Tafilalet et de Béni Mellal-Khénifra

Accorder toute la priorité à l'éducation, à la santé et à la lutte contre la pauvreté

Actualité



Dans le cadre des rencontres avec les membres du Conseil national de l'USFP issus des différentes régions, le Premier secrétaire, Driss Lachguar, a présidé vendredi dernier une réunion à distance cette fois-ci avec les membres de celui de la région de Draâ-Tafilalet, en présence de Fatiha Seddas, membre du Bureau politique du parti.

Au cours de cette réunion, le dirigeant itihadi a présenté un exposé sur la situation dans notre pays marquée notamment par la crise sanitaire du Covid-19 et ses répercussions sur les plans social et économique.

En ce sens, il a salué « les mesures de prévention prises par l'Etat pour faire face à la pandémie, y compris la création d'un Fonds spécial de lutte contre le Covid-19, ainsi que les mesures de déconfinement progressif et de relance économique après la récession que notre pays a connue durant 3 mois », a souligné un communiqué rendu public à l'issue de cette réunion s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations approuvées par le Bureau politique lors de sa réunion tenue les 27 et 28 mai dernier.

L'exposé de Driss Lachguar a porté également sur les étapes et les stratégies de relance économique et les mesures accompagnant l'étape d'après Covid-19, appelant à la mise en place de politiques publiques basées sur un ensemble de priorités fondamentales sur les plans social, économique et technologique.

Sur le plan social, le dirigeant itihadi a soutenu que les politiques publiques doivent accorder la priorité aux droits à l'éducation, à l'alimentation, à la santé et à la lutte contre la pauvreté et la précarité.

Concernant le volet économique, il a appelé à renforcer le secteur agricole pour garantir les besoins essentiels des citoyens et à soutenir les PME.

S'agissant de la technologie et la numérisation des réunions, Driss Lachguar a affirmé qu'il est indispensable de renforcer l'adhésion à la révolution numérique qui offre un ensemble de possibilités pour l'avancement des conditions économiques et sociales, l'échange et le développement dans le domaine de la recherche scientifique et l'amélioration du niveau de connaissance.

Le Premier secrétaire a, par ailleurs, profité de l'occasion pour présenter une

lecture critique des résultats des échéances antérieures en passant en revue les résultats de chaque région et province, appelant à se diriger vers l'avenir afin d'assurer une représentation honorable du Parti de la Rose dans cette région. Il a, à cet égard, salué le travail et la prestation des Itihadis dans les différentes collectivités territoriales de la région. Le débat qui a suivi l'exposé du Premier secrétaire a porté sur la stagnation sociale et économique dans la région de Draâ-Tafilalet en raison de la mauvaise gestion des affaires de son conseil, ce qui a provoqué des tensions dans la région qui s'ajoutent aux répercussions économiques et sociales de la pandémie. Les intervenants ont également souligné la nécessité de moraliser le processus électoral et de lutter contre toutes les formes d'exploitation entravant la transition démocratique au Maroc en général et dans le sud-est en particulier.

En ce qui concerne l'aspect organisationnel au niveau national, les participants ont souligné la nécessité d'appliquer la régionalisation avancée dans la formation du Bureau politique du parti pour assurer la représentation de toutes les régions dans cette instance. Ils

ont, à cet effet, proposé d'inclure dans le projet de résolution concernant l'organisation du parti lors du prochain Congrès national une disposition imposant l'élection de 12 membres du Bureau politique au niveau régional, alors que les autres seront élus par les membres du Conseil national.

Les membres du Conseil de la région de Draâ-Tafilalet ont invité tous les Itihadis à soutenir leur parti, ses institutions nationales, régionales et locales, et à continuer la mobilisation pour renforcer les rangs du parti et faire aboutir le processus de réconciliation et d'ouverture, tout en appelant à la nécessité de se préparer aux prochaines échéances et de renforcer les liens, la coopération et la solidarité entre les militants du parti dans la région. Ils ont également exprimé leur engagement à participer à l'édification démocratique du pays et à contribuer à l'enrichissement du modèle de développement selon la vision Royale d'un Maroc juste et équitable sur les plans social, économique et territorial tout en soulignant la nécessité d'investir dans la technologie et de maintenir la communication et l'échange de vues avec les dirigeants.

Une opportunité à saisir pour le lancement du nouveau modèle de développement sur des bases saines

Dans le cadre de la dynamique initiée depuis la dernière réunion du Bureau politique de l'USFP tenue les 27 et 28 mai dernier, le Premier secrétaire, Driss Lachguar, a présidé une réunion à distance avec les membres du Conseil national de la région de Béni Mellal-Khénifra en présence du président du Conseil national, Habib El Malki, et du membre du Bureau politique chargé de la coordination dans la région, Tarik El Malki.

Dans son exposé politique, le dirigeant ittihadî a passé en revue la situation au niveau national et international marquée par la propagation du coronavirus.

Il a souligné les effets négatifs et catastrophiques de la pandémie du Covid-19 sur les plans économique, politique et social, affirmant qu'il est temps de revoir les politiques publiques dans tous ces domaines et notant qu'il est devenu impératif de s'engager sérieusement dans la révolution numérique et technologique.

Le leader du Parti de la Rose a souligné l'efficacité des mesures proactives et préventives que l'Etat a prises avec audace et responsabilité pour faire face à l'épidémie, ce qui a permis à notre pays d'éviter des catastrophes.

Il a également passé en revue les initiatives de l'USFP qui visent à évaluer la situation actuelle et à proposer des alternatives qui répondraient à la crise causée par la pandémie, rappelant par exemple les forums et journées d'études organisés par le parti, ainsi que certaines propositions de loi telles la proposition loi relative à l'instauration d'un impôt sur la fortune, la proposition de loi relative à l'interdiction des cumuls de salaires et les compensations pour les élus dans l'exercice de leurs fonctions représentatives.

Il a également rappelé le communiqué du Bureau politique rendu public à l'issue de sa dernière réunion tenue les 27 et 28 mai dernier, ainsi que la Plateforme d'orientation pour l'encadrement du dialogue ittihadî concernant la conjoncture actuelle dans laquelle le dirigeant socialiste a affirmé que la pandémie du coronavirus constitue une opportunité pour le lancement d'un modèle de développement sur des bases saines.

Pour Driss Lachguar, les Ittihadîs sont invités à débattre de cette plateforme en vue d'enrichir son contenu et d'œuvrer à la mettre en œuvre sur les plans politique, social, économique et organisationnel.

Le Premier secrétaire a, par ailleurs, présenté une lecture détaillée des résultats des échéances électorales précédentes concernant chaque commune de cette région, soulignant les points forts et les



points faibles et appelant à la mobilisation et à la bonne préparation pour les prochaines échéances.

Par la suite, les interventions ont mis l'accent sur l'importance de cette réunion et ont porté sur la teneur de l'exposé du Premier secrétaire, du dernier communiqué du Bureau politique et de la plateforme préparée par Driss Lachguar, ainsi que la situation interne du parti au niveau national, régional et local.

En effet, les intervenants ont salué la teneur de l'exposé politique du Premier secrétaire, qui a présenté par une lecture claire et une analyse judicieuse la situation actuelle de la scène politique et au sein du parti.

Ils ont également exprimé leur fierté des positions, des initiatives et des multiples propositions du parti comme celle concernant l'instauration d'un impôt sur la fortune, ou celle concernant l'interdiction des cumuls des salaires dans les fonctions représentatives, ou encore celle appelant à l'édification d'un Etat providence et fort. Les participants ont aussi mis en valeur les propositions de l'USFP en ce qui concerne

le nouveau modèle de développement ou celles concernant la réforme du système électoral et la lutte contre l'instrumentalisation de la religion lors des élections.

Dans ce contexte, ils ont exprimé leur appréciation du contenu du communiqué du Bureau politique et du document préparé par le Premier secrétaire, tout en les considérant comme une vision prospective et pratique sur laquelle la politique du pays devrait se fonder dans ses orientations pour la période post-Covid-19.

Par ailleurs, ils ont mis en garde contre la pauvreté dans laquelle vivent un bon nombre des habitants de la région. Cette situation a été exacerbée par la sécheresse et les effets négatifs de la pandémie du Covid-19, tout en appelant à soutenir cette région et ses habitants.

A cet égard, les participants ont appelé à accélérer la mise en place des dispositions de la loi relative au Registre social unifié et à la création d'une agence nationale pour le développement des zones montagneuses et à la rationalisation de la distribution de la richesse aquatique conformément à la stratégie nationale de

l'eau. Les participants ont salué le travail et les efforts consentis par les Ittihadîs dans les organes représentatifs soit au niveau parlementaire, soit au niveau régional et local dans les collectivités territoriales et les Chambres professionnelles, soulignant leur souci des intérêts des citoyens, qu'ils considèrent en premier lieu comme une priorité et comme un engagement envers les citoyens qui les ont élus.

Ils ont, par ailleurs, lancé un appel à tous les militants à se rassembler autour de leur parti, à préserver son unité, à renforcer sa cohésion et les liens de fraternité entre ses membres et à respecter ses principes, ses décisions et ses règles internes. Selon eux, l'USFP « a été et restera le parti du dialogue, du débat, de l'expression des opinions et de la présentation d'alternatives », tout en exprimant leur refus à toute exploitation de ce climat démocratique par d'aucuns « dans les règlements de comptes personnels ou pour délibérer sur les affaires internes du parti en dehors des instances du parti et ses règlements internes ».

Morad Tabet

L'UE rouvre, mais pas pour tous

Le Maroc fait partie des quatorze élus



Alors que l'Organisation mondiale de la santé ne cesse de tirer la sonnette d'alarme quant à l'accélération de la pandémie du nouveau coronavirus dans le monde, dès aujourd'hui, les frontières extérieures de l'Union européenne seront, sauf désaccord de dernière minute, rouvertes à une quinzaine de pays. Et le Maroc en fait partie. Du moins, tant que la situation sanitaire le permet et qu'elle est maîtrisée dans le Royaume où ont été recensés, jusqu'à hier matin, 12.290 cas Covid-19 et 225 décès. En effet, rien n'est figé dans le marbre. En attendant l'officialisation de cette décision, qui est dans l'air depuis vendredi dernier, il convient de souligner qu'elle est révoquable car assujettie à plusieurs critères d'éligibilité dont sont exclus les Américains et les Russes, entre autres grandes puissances. Sans surprise, la réouverture des frontières intervient pour relancer le tourisme, industrie parmi les plus touchées par la crise due au Covid-19 et qui génère une part substantielle du produit intérieur brut et crée de nombreux emplois directs et indirects, que ce soit en Europe ou ailleurs.

En réunissant vendredi soir les ambassadeurs des pays membres de l'Union européenne (UE), le Comité des représentants permanents (Coreper) est parvenu, suite à de longues tractations, à trouver un accord sur une liste de quatorze pays. L'Australie, le Canada, la Corée du Sud, le Japon en font partie, tout comme la Nouvelle-Zélande, le Rwanda, la Thaïlande, l'Uruguay, et donc les trois Etats du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). Sans

oublier deux Etats des Balkans (Monténégro, Serbie) et la Géorgie. Le Royaume-Uni étant encore traité comme un Etat membre durant la période de transition, avant le Brexit, tandis que la Chine est en ballottage défavorable car elle refuse toujours d'accueillir des ressortissants européens sur son territoire. Une réciprocité qui a certainement prévalu dans le



Le statut de chaque nation pourrait être révisé toutes les deux semaines selon plusieurs critères épidémiologiques

choix des pays précédemment cités. Le Maroc dont les frontières pourraient être rouvertes courant juillet a sans aucun doute donné des garanties à l'UE dans ce sens. Mais cela n'a pas empêché d'accuser un retard au moment de l'adoption de cette liste initialement prévue pour le week-end dernier. En cause, certaines capitales du Vieux continent réclamant un délai supplémentaire avant de se prononcer. C'est le cas des pays du Nord de l'Europe moins affectés que ceux du Sud par les effets économiques de court terme induits par le confinement. Une manière de rappeler que les membres de l'Union européenne ne sont toujours pas sur la même longueur d'onde. Une sensation encore plus marquée en ces temps de pandémie.

Justement, en évoquant le Sars-CoV-2, dire qu'il a eu et aura un impact sur cette liste est un doux euphémisme, puisqu'elle pourra être révisée toutes les deux semaines selon plusieurs critères épidémiologiques ayant également fait l'objet d'un accord vendredi. A savoir : l'incidence de nouvelles contaminations, la capacité de tests et les règles de prévention en vigueur. En clair, le taux de nouveaux cas de Covid-19 doit être proche ou en-dessous de 16 pour 100.000 habitants (moyenne dans l'UE) sur les 14 derniers jours, ainsi qu'une tendance à la stabilité ou à la baisse des nouveaux cas. De toute évidence, une prudente approche sanitaire a guidé les Etats membres de l'UE au moment d'acter cette décision et d'exclure de grandes puissances comme les USA, l'un des plus touchés au monde avec près de 3 millions de cas

confirmés et 128.103 décès. En parallèle, comme la gestion des frontières reste une compétence nationale, les pays membres de l'UE garderont tout de même la main et pourront décider de ne pas ouvrir leurs frontières à l'ensemble des quatorze nationalités retenues. Une chose est sûre, ils s'engagent tous à ne pas accepter les ressortissants d'autres Etats.

Bref, les pays membres de l'Union européenne tentent avec prudence de relancer l'industrie du tourisme durement touchée par la crise du Covid-19. Et pas uniquement de manière ponctuelle. Dans le monde entier, le tourisme sera impacté durablement à cause des contraintes sanitaires et des distanciations physiques additionnelles. Elles auront pour conséquence, au moins pour un temps, de grever la rentabilité des exploitants. Dès lors, l'empressement des gouvernements à soutenir cette industrie et à créer les conditions d'une relance de la saison estivale n'est pas dénué de tout fondement. Bien au contraire. Mais, rien ne dit que les touristes seront au rendez-vous. La faute aux contraintes sanitaires. Selon l'Association internationale du transport aérien (IATA) qui assure 82% du trafic aérien mondial, « 83% des voyageurs annuleront leurs voyages si une quarantaine leur est imposée à destination. » C'est la raison pour laquelle, l'IATA évoque le dépistage sanitaire par les gouvernements. Elle recommande des déclarations électroniques normalisées et sans contact accessible via Internet.

Elaboration d'un plan d'action palliatif à l'annulation des colonies de vacances

Lancement d'une campagne numérique destinée aux adolescents et aux jeunes via les réseaux sociaux et organisation de programmes nationaux d'animation des quartiers



Le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othmane El Ferdaous, a affirmé, lundi, que le ministère a élaboré un plan d'action exceptionnel au profit des enfants et des jeunes qui comprend plusieurs axes, et ce en raison de l'impossibilité d'organiser des colonies de vacances cette année.

Parmi les axes de ce plan figure le lancement d'une campagne numérique nationale destinée aux adolescents et aux jeunes via les réseaux sociaux à partir du mois de juillet, en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population, a expliqué Othmane El Ferdaous qui répondait à une question centrale à la Chambre des représentants, précisant que cette campagne portera sur la santé et la sécurité de cette catégorie dans le contexte de l'après confinement.

Cette campagne sera mise en œuvre à travers la diffusion de capsules et de supports de communication éducatifs et de sensibilisation liés à la santé psychique et mentale, aux compétences de vie courante et à la prévention des comportements dangereux, a poursuivi le ministre.

Ce plan prévoit aussi la réalisation d'une enquête nationale sur les conditions des enfants, des adolescents et des jeunes durant la période du confinement afin de recueillir leurs avis et tirer les conclusions en se focalisant sur leurs attentes de l'après confinement, et tout ce que cela exige en termes d'accompagnement psychologique et éducatif, a-t-il fait savoir, signalant que cette enquête nationale servira de plateforme pour déterminer les programmes destinés aux enfants et aux jeunes à court et moyen termes. Il sera procédé dans le cadre du même plan, a poursuivi le ministre, à l'organisation de programmes nationaux d'animation des quartiers par le biais du lancement d'un appel d'offres aux projets d'animation destinés aux enfants et aux adolescents ouverts aux associations affiliées à la Fédération nationale des colonies de vacances et en partenariat avec elle.

Il a en outre souligné que cet important plan national vise à organi-

ser, après autorisation des autorités compétentes, des activités pédagogiques, ludiques et socioculturelles de proximité dans les espaces en plein air tout en respectant les règles de distanciation sociale et les conditions de sécurité et de prévention sanitaires. Et d'ajouter qu'un programme national d'ateliers en milieu urbain et rural sera également lancé en partenariat avec la société civile, notant que ce programme vise à mobiliser plus de 5.000 jeunes afin d'insuffler une dynamique dans les espaces publics et de renforcer l'esprit de citoyenneté et de volontariat dans ses milieux. Il a également été procédé au lancement d'un appel d'offres aux projets d'animation au profit des associations des jeunes en prévision de la réouverture des maisons de jeunes au cours du mois de septembre prochain, a-t-il indiqué, soulignant que cet axe vise à soutenir la société civile travaillant dans les maisons de jeunes, ainsi qu'à organiser des universités de jeunes pendant le mois de septembre prochain en fonction de l'amélioration de la situation épidémiologique et en concertation avec les autorités compétentes et d'une session de formation en faveur des cadres associatifs travaillant dans le domaine des colonies de vacances durant l'automne.

Conscient des impacts psychologiques causés par la pandémie -en particulier chez les enfants et les jeunes- nécessitant la préparation de programmes ludiques et éducatifs pour réduire les effets du confinement sanitaire, le ministère s'est employé en coordination avec la société civile intéressée par l'enfance et la jeunesse, notamment la Fédération nationale des colonies de vacances, à proposer des alternatives pour l'animation socio-culturelle durant la période estivale et mobiliser les ressources et capacités nécessaires (humaines et financières), a indiqué Othmane El Ferdaous. Le ministère a également œuvré, a-t-il ajouté, à accompagner et à soutenir la société civile et à profiter de cette conjoncture particulière afin de réaliser la transformation numérique escomptée au niveau des différents supports dédiés à l'animation et l'encadrement, tout en veillant à la réalisation de l'équité territoriale et la réduction de la fracture numérique, mettant l'accent sur l'effort qui a été fait dans le cadre du pôle audiovisuel public, où la plateforme "enfantset-culture.ma" qui concerne les enfants de 4 à 10 ans a été lancée pour découvrir le patrimoine et la culture marocains.

Il a, d'autre part, évoqué les différents effets et répercussions de la pandémie du nouveau coronavirus sur les secteurs supervisés par le ministère, notant que les associations professionnelles des industries culturelles font état d'une baisse de 66

% du chiffre d'affaires du secteur. En conséquence, le ministère a pris, selon lui, un ensemble de mesures visant à préparer la reprise des activités du secteur conformément à ce qui est autorisé durant cette période marquée par la levée progressive du confinement sanitaire. En ce qui concerne le domaine sportif, l'arrêt de la pratique sportive et la fermeture des établissements sportifs ont négativement affecté le secteur et ont levé le voile sur de nombreuses lacunes et difficultés qui doivent être traitées, a-t-il constaté, citant à titre d'exemple le besoin urgent d'une structuration des activités des salles de sport qui opèrent, pour leur grande majorité, en tant qu'associa-

tions sportives alors qu'elles ont besoin d'encadrement et d'accompagnement afin de jouer le rôle qui leur est assigné, ainsi que la clarification du cadre juridique de la gestion par les associations des salles de sport afin de remédier aux dysfonctionnements relatifs à l'octroi d'autorisations et à leur conformité aux conditions sanitaires et de sécurité. La mise en place d'une politique publique du système sportif, culturel et de la jeunesse dans le Royaume est étroitement liée au nouveau modèle de développement, étant donné que le besoin est devenu urgent dans le domaine du sport, notamment pour une nouvelle approche du sport marocain sous les aspects liés à des

choix sociétaux essentiels dans le domaine de l'économie, du développement et de l'économie verte, en plus de la mise en œuvre de nouvelles bases de gestion régionale axée sur l'approche participative avec les collectivités territoriales dans le cadre de la régionalisation avancée, a-t-il dit. Et de conclure que "le ministère a maintenu la subvention accordée aux fédérations sportives malgré les difficultés financières", et ce dans le but de remédier aux effets de la pandémie sur le sport, assurant que son département achèvera le projet relatif à la mise à niveau des fédérations et des associations sportives en application de la loi N° 30.09 relative à l'éducation physique et aux sports.

ENNAKL

A U T O M O B I L E S

Importateur officiel de



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 30 000 000 DINARS - SIEGE SOCIAL : ZJ LA CHARGUIA II 1080 TUNIS - RC : B117641996 - MF : 1949C/A/M/000

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (24 juin 2020)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ENNAKL Automobiles, après avoir eu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la mise en conformité des statuts avec la législation en vigueur décide l'amendement des statuts conformément aux dispositions de la loi N°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède et afin de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions de la loi 2019-47 du 29 Mai 2019, l'Assemblée Générale décide d'adopter la modification des articles 15, 18, 19, 21, 22, 23, 25 et 31 des statuts comme suit :

ARTICLE 15 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat des administrateurs est de trois (3) années renouvelables.

Le mandat de chacun des deux membres indépendants ne peut être renouvelé qu'une seule fois. L'Assemblée générale ordinaire ne peut révoquer les deux membres indépendants sauf pour une raison valable en cas d'infraction aux dispositions légales ou aux statuts, ou lorsqu'ils ont commis des fautes de gestion, ou ont perdu leur indépendance.

Est membre indépendant, tout membre n'ayant aucune relation avec la société ou avec ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de ses décisions ou de l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle.

ARTICLE 18 : POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il fixe les orientations générales de la société à partir du budget qui est établi par le Directeur Général et qui lui est soumis chaque année.

ARTICLE 19 : REPRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Tous les actes concernant la société doivent revêtir la signature du Directeur Général ou de l'administrateur ayant reçu délégation en cas d'empêchement du Directeur Général, soit encore de tout mandataire ayant reçu de l'un de ceux-ci ou du conseil d'administration pouvoir à cet effet.

ARTICLE 21 : FONCTIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

21.1 Le conseil d'administration nomme un Directeur Général qui représente la société dans ses rapports avec les tiers et assure sous sa responsabilité la direction générale de la société.

Sous réserve des pouvoirs que les statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'ils réservent de façon spéciale au conseil d'administration, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et ce, dans les limites de l'objet social.

21.3 Sur proposition du Directeur Général, le conseil peut pour l'assister, lui adjoindre un ou plusieurs directeurs généraux adjoints, membres ou non du conseil d'administration.

21.4 Le Directeur Général peut modifier les statuts lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

21.5 Lorsque le Directeur Général se trouve empêché d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de ses fonctions au directeur général adjoint dans les conditions de l'article 15. Si le directeur général adjoint est dans l'incapacité de le faire, le conseil d'administration nommera une personne de son choix pour le remplacer.

21.6 Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Il doit être une personne physique et actionnaire de la Société.

Le Président du conseil d'administration propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside les réunions du Conseil d'Administration et celles des Assemblées Générales. Le Président veille également à la réalisation des options arrêtées par le conseil d'administration.

En cas d'empêchement du Président du Conseil, l'un de ses directeurs généraux adjoints, ou un membre du Conseil d'Administration. Cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable. Si le Président du Conseil est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le Conseil peut y procéder d'office.

ARTICLE 22 : DES CONVENTIONS RÈGLEMENTAIRES

22.1 Opérations soumises à autorisation

Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs généraux adjoints, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, ou la société la contrôlant présent code, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration à la lumière d'un rapport spécial du ou des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société.

22.2 Opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit

Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, les opérations suivantes :

- la cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers ;
- l'emprunt important conclu au profit de la société d'un montant minimum de 20.000.000 de dinars ;
- la garantie des dettes d'autrui dépassant le seuil

de 10.000.000 de dinars En deçà de ce seuil, cette opération est dispensée de l'autorisation, de l'approbation et de l'audit.

La cession de cinquante pour cent ou plus de la valeur comptable brute des actifs immobilisés de la société.

Le conseil d'administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par le ou les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société.

ARTICLE 23 : DROIT D'INFORMATION, REGISTRES ET QUESTIONS ÉCRITES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, ou le Président du conseil d'administration, doit répondre par écrit dans le mois qui suit la réception de la question. Une copie de la question et de la réponse sont obligatoirement communiquées au commissaire aux comptes. Ces documents sont mis à la disposition des actionnaires à l'occasion de la première assemblée générale suivante.

ARTICLE 25 : DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

ARTICLE 31 : AFFECTATIONS ET REPARTITIONS DES BÉNÉFICES

Les dividendes sont payés aux dates et aux lieux fixés par le Conseil d'Administration entre les mains du titulaire portant une attestation déterminant le nombre des titres qu'il y détient, délivrée par la société.

La Société doit payer la part de chaque actionnaire dans les bénéfices distribués dans le délai de Trois (03) mois à partir de la date de la tenue de l'Assemblée générale qui a décidé la distribution.

Les actionnaires peuvent, à l'unanimité, en décider autrement.

Dans le cas de dépassement du délai de trois mois visés, les bénéfices non distribués seront portés en compte d'intérêts commerciaux au sens de la législation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox





La pandémie s'accroît, l'OMS s'inquiète



L'Union européenne, où la pandémie du Covid-19 est en recul, devait mardi publier la liste des pays dont elle va ré-accepter les voyageurs mais pour l'OMS les perspectives mondiales restent sombres et "le pire est à venir".

Après des jours de tractations, les pays de l'UE devaient, sauf difficultés de dernière minute, voter à la majorité qualifiée pour décider d'ouvrir leurs frontières dès le 1er juillet aux ressortissants d'une quinzaine de pays tiers dont la situation épidémiologique est jugée satisfaisante, ce qui exclut notamment les Etats-Unis.

L'Union fixe plusieurs critères pour qu'un pays soit sur la liste des admis, notamment un taux de nouveaux cas de Covid-19 proche ou en-dessous de 16 pour 100.000 habitants (moyenne dans l'UE) sur les 14 derniers jours.

Cette évolution positive en Europe ne doit toutefois pas faire illusion : au niveau mondial la pandémie, qui vient de franchir deux seuils symboliques --plus d'un demi-million de morts et dix millions de cas-- "est loin d'être finie" et "s'accroît" même, averti lundi l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

"Nous voulons tous que tout cela se termine. Nous voulons tous reprendre nos vies. Mais la dure réalité est que c'est loin d'être fini", a mis en garde le directeur général de l'Organisation, Tedros Adhanom Ghebreyesus.

Le virus continue de faire des ravages en Amérique du Sud, aux Etats-Unis et semble redémarrer en Chine, et dans un "monde divisé" et face à "un manque d'unité nationale et de solidarité mondiale (...) le pire est à venir", a-t-il prévenu.

L'OMS va envoyer "la semaine prochaine" une équipe en Chine, où ce coronavirus est apparu en décembre, pour déterminer son origine et mieux le comprendre.

Le patron de l'organisation a appelé gouvernements et citoyens à mettre en place des "solutions simples" afin de "sauver des vies maintenant": "tester, tracer, isoler, et mettre en quarantaine les cas".

Selon un comptage effectué par l'AFP à partir de sources officielles, mais que les experts pensent largement sous-estimé, 502.599 décès et 10,2 millions de cas étaient officiellement recensés lundi soir.

Le nombre de décès répertoriés dans le monde a doublé en un peu moins de deux mois (250.000 le 5 mai) et 50.000 décès sup-

plémentaires ont été enregistrés ces dix derniers jours.

L'Europe est le continent ayant le plus de décès (196.428 pour 2.660.794 cas), suivie par la zone Etats-Unis/Canada (134.538, 2.667.981), l'Amérique latine et les Caraïbes (112.321, 2.491.030), l'Asie (33.689, 1.251.153), le Moyen-Orient (15.819, 743.172), l'Afrique (9.671, 385.166) et l'Océanie (133, 9.244).

Les Etats-Unis sont le pays le plus touché, tant en nombre de décès (126.123) que de cas (2.587.154). Bien que le nombre de décès quotidiens ait légèrement diminué en juin par rapport au mois précédent, la contagion progresse dans 30 des 50 Etats notamment dans les plus grands et les plus peuplés (Californie, Texas, Floride).

Fermés depuis mars, les fameux théâtres de Broadway, à New York, ne rouvriront pas avant janvier 2021.

En Grande-Bretagne, où la maladie a fait 43.575 morts et dont le PIB devrait fondre de plus de 10% cette année, le Premier ministre Boris Johnson devait dévoiler mardi un plan "rooseveltien" pour relancer l'économie.

"Nous allons construire, construire, reconstruire. Reconstruire en mieux, reconstruire en plus vert, reconstruire plus rapidement", devait dire le dirigeant conservateur dans un discours à Dudley (centre), selon des extraits diffusés par ses services.

Il compte en effet injecter cinq milliards de livres (5,4 milliards d'euros) dans des projets d'infrastructures.

Le gouvernement britannique a annoncé lundi soir le durcissement du confinement à Leicester en raison d'une flambée de cas dans cette ville du centre de l'Angleterre, la première à se voir imposer des restrictions locales.

La chancelière allemande Angela Merkel et le président français Emmanuel Macron ont pressé lundi lors de leur rencontre les pays européens, en particulier les "frugaux", à parvenir dès le sommet européen de juillet à un accord sur la relance de l'Union européenne.

"Nous sommes confrontés à des défis économiques que nous n'avons jamais connus depuis des décennies, et sans doute dans toute l'histoire", a lancé la chancelière, à l'aube d'une présidence allemande de l'UE qui s'annonce décisive.

"Nous espérons que nous allons trouver une solution" dès le conseil européen des 17 et 18 juillet, qui portera sur l'adoption du plan de relance de 750 milliards d'euros pro-

posé par la Commission européenne, "même si le chemin est encore long", a-t-elle fait valoir.

Berceau de la pandémie à Wuhan, dans le centre du pays, la Chine croyait en avoir fini avec le virus mais il a refait son apparition mi-juin à Pékin, au point que les autorités ont fermé des écoles et placé en confinement plusieurs milliers de personnes. Pékin a donné son feu vert pour utiliser sur des soldats du pays un vaccin conçu par un institut de recherche militaire et la société pharmaceutique CanSinoBio.

Des scientifiques issus d'universités chinoises ont publié lundi, dans une revue scientifique américaine, une étude décrivant une souche de virus de grippe porcine découverte en Chine et qui présente les caractéristiques capables de provoquer une future

pandémie.

Les virus s'appellent G4 et descendent génétiquement de la souche H1N1 à l'origine d'une pandémie en 2009: ils "possèdent tous les traits essentiels montrant une haute adaptabilité pour infecter les humains", écrivent les auteurs.

Au Canada, le Premier ministre Justin Trudeau a indiqué que son pays se prépare pour une seconde vague "qui pourrait frapper très fort". Le Québec compte plus de la moitié des 103.000 cas de coronavirus et des 8.600 décès au pays.

En revanche, la Corée du Sud poursuit son retour à la normale. Elle a réussi à maîtriser la situation grâce à une stratégie très poussée de tests et de traçage des contacts des personnes infectées, sans même imposer de confinement.

Une partie de Melbourne confinée pour éviter une recrudescence du coronavirus

Des centaines de milliers d'habitants du nord et de l'ouest de Melbourne ont reçu mardi l'ordre de rester confinés chez eux pour contenir l'épidémie de coronavirus qui frappe la deuxième plus grande ville du pays.

L'Etat de Victoria a recensé depuis jeudi 233 cas, la plupart à Melbourne, une hausse importante dans un pays qui jusqu'alors semblait avoir réussi à maîtriser la propagation du virus.

Le Premier ministre de l'Etat de Victoria, Daniel Andrews, a annoncé qu'une trentaine de quartiers de Melbourne seraient confinés à compter de 00H00 mercredi (12H00 GMT mardi).

Cette mesure, qui concerne plus de 300.000 habitants de cette ville qui en compte 5 millions, doit rester en vigueur jusqu'au 29 juillet.

Ils seront autorisés à sortir de chez eux uniquement pour aller travailler ou à l'école, faire des exercices physiques ou acheter de la nourriture et des produits de première nécessité.

Les personnes vivant en dehors de cette zone ne pourront pas y pénétrer et des policiers seront déployés pour s'assurer du respect de cette interdiction.

Beaucoup de commerces devront fermer quelques semaines tout juste après leur réouverture.

"Ce sont des mesures extraordinaires", a reconnu M. Andrews, qui les a justifiées par "la nature de ce virus qui est telle que (...) si nous ne les prenons pas maintenant, nous finirons" par devoir confiner toute la ville.

"Je ne veux pas en arriver là", a-t-il expliqué.

M. Andrews a, par ailleurs, affirmé avoir demandé au Premier ministre Scott Morrison de dérouter les vols internationaux à destination de Melbourne vers d'autres villes du pays.

Des analyses ont montré "un nombre important" de nouveaux cas liés à des membres du personnel des hôtels où sont placés les Australiens en provenance de l'étranger, et qui ont enfreint les protocoles sanitaires, a expliqué le Premier ministre de l'Etat de Victoria.

Jusqu'à présent, l'Australie, qui fait plutôt figure de modèle en matière de lutte contre le coronavirus, a recensé environ 7.800 cas dont 104 décès sur une population de 25 millions d'habitants.

Plusieurs régions de l'immense île-continent ne comptent plus aucun cas actif de coronavirus, ce qui permet à de nombreux Etats de continuer à lever les mesures de confinement mises en places à partir de fin mars.

Sur le front du Covid-19, des médecins sous-équipés et sous-payés



Salaires impayés, masques introuvables, proches de patients violents: en Irak où la médecine n'a jamais été une sinécure, la flambée de Covid-19 pousse le système de santé à bout, et surtout ses milliers de soignants.

"Je n'en peux plus. Je n'arrive même plus à me concentrer sur les patients", souffle Mohammed, médecin d'une unité Covid à Bagdad, après une astreinte de... 48 heures.

Avec officiellement plus de 45.000 contaminations, près de 2.000 morts et chaque jour 2.000 nouveaux malades, l'Irak est beaucoup moins touché que son voisin iranien. Mais dans un pays dont les infrastructures sanitaires sont depuis longtemps mal en point, c'est beaucoup trop.

Récemment, le Premier ministre Moustafa al-Kazimi n'a pas mâché ses mots: "Nous n'avons pas de système de santé". "Nous n'avons même pas le minimum car depuis des années, les responsables n'ont pas été nommés en fonction de leurs compétences" mais du clientélisme roi en Irak, a-t-il déploré.

Entre hôpitaux ravagés par les guerres et pénuries de médecins et de médicaments depuis des décennies, les soignants doivent re-

doubler d'efforts face à la pandémie. Au risque de leur vie, assure Mohammed qui préfère ne pas donner son nom de famille.

Il cite ainsi les noms d'au moins 16 confrères contaminés ces dernières semaines. Le virus est désormais partout. A l'hôpital Ali Najji de Souleimaniyeh, deuxième ville du Kurdistan irakien, les soignants testent quotidiennement des dizaines de personnes.

Mais parce qu'ils n'ont pas été payés par les autorités de la région autonome depuis deux mois, ils sont en colère.

Actuellement, "20.000 soignants sont en grève", affirme Hawzin Ousmane, patron du syndicat local des soignants.

Shevan Kourda, 30 ans, représentant syndical des médecins résidents de Souleimaniyeh, a lui-même débrayé il y a deux semaines.

Malgré tout, "chaque jour, nous travaillons environ dix heures, mais seulement pour nous occuper de malades du Covid-19", affirme-t-il à l'AFP.

L'année dernière, il n'a pas été payé durant trois mois par les autorités de la région autonome prises à la gorge par une crise économique sans précédent. Et si les versements ont repris un temps au début de l'année, il n'a

pas perçu sa paie de 1.000 dollars depuis avril.

A Nassiriya, dans le Sud, le souci des soignants, ce n'est pas les salaires --qui sont payés-- mais l'agressivité des familles des malades.

Il n'est pas rare en effet que des proches de patients attaquent violemment des soignants accusés de n'avoir pas su sauver un père, une mère ou un enfant.

Dans la province de Zi Qar, où se trouve Nassiriya, ils sont actuellement en grève après qu'une femme médecin a été frappée.

Pourtant, vaille que vaille, à travers le pays, les soignants continuent de ne pas compter leurs heures, alors même que plusieurs centaines d'entre eux ont été contaminés.

"On n'a pas eu de prime quand on travaillait dans les hôpitaux de campagne à l'époque de la guerre contre le groupe Etat islamique, on n'en a pas eu pendant les grosses manifestations", qui ont fait 30.000 blessés à l'automne, rappelle Ammar Falah, médecin de 27 ans, dans une unité Covid à Bagdad.

"Alors vous croyez qu'on va en avoir pour nos heures supplémentaires mainte-

nant?".

Non seulement Ammar n'a pas de prime, mais en plus il doit piocher dans son salaire d'à peine 700 euros pour s'acheter son matériel de protection. Son hôpital, al-Kindi, ne fournit que cinq masques N95 par mois à chaque médecin, selon lui.

"Si on nous demande de faire encore plus d'heures, on songe aussi à faire grève", menace-t-il.

Wael, 26 ans, exerce lui aussi dans la capitale irakienne. Le plus dur pour lui, c'est l'isolement.

"Avant le coronavirus, on pouvait décompresser en voyant la famille et les amis. Aujourd'hui, je passe du confinement au travail au confinement dans ma chambre à la maison", explique-t-il à l'AFP.

Car comme la majorité de ses confrères en contact avec des personnes malades, Wael redoute plus que tout de contaminer sa famille.

"J'ai eu des symptômes pendant un mois, mais on m'a dit de continuer à travailler", raconte-t-il.

"C'est juste une question de temps: au bout d'un moment, on sera tous contaminés".

Pour nombre d'Occidentaux, la pandémie a accru l'influence de Pékin



La pandémie de coronavirus a poussé un nombre croissant d'Occidentaux à considérer la Chine comme une puissance de premier plan, avec une influence des

Etats-Unis en déclin, selon une étude publiée mardi.

Une vaste enquête d'opinion a été conduite sur le sujet auprès de Français, d'Al-

lemands et d'Américains par le centre de réflexion German Marshall Fund of the United States. Au mois de mai, plus d'un quart des Français interrogés voyaient en la Chine la puissance la plus influente du monde, contre seulement 13% d'entre eux en janvier. La tendance était similaire en Allemagne (de 12% en janvier à 20% en mai) et aux Etats-Unis (de 6 à 14%).

Dans les trois pays, les Etats-Unis étaient toujours considérés comme la nation la plus influente, mais de façon moins écrasante.

"Avant la crise, l'influence chinoise dans le monde était une sorte d'idée abstraite", estime Martin Quencez, adjoint au bureau de Paris du centre de réflexion.

"Quand vous pensez à la dépendance à la Chine pour les masques et les équipements médicaux par exemple, tout ça est devenu très concret."

Il voit en ce changement un impact durable, ayant observé cette évolution auprès de toutes les générations et les tendances partisanes.

En France et en Allemagne, le public interrogé espérait que leurs gouvernements se

montrent plus sévères à l'encontre de Pékin en matière de changement climatique, de droits humains et de cybersécurité.

Les chiffres étaient plus bas aux Etats-Unis, possiblement en raison de la ligne dure déjà défendue par l'administration Trump, qui pousse l'Europe à faire de même.

Les tensions déjà fortes entre les Etats-Unis et la Chine sur fond de guerre commerciale se sont encore intensifiées avec la propagation mondiale du nouveau coronavirus, dont le président Donald Trump a imputé la responsabilité à Pékin.

L'enquête a enfin mis en lumière un clivage transatlantique au sujet de l'influence du Royaume-Uni, qui a quitté l'Union européenne en début d'année.

53% des Américains percevaient le Royaume-Uni comme le pays le plus influent d'Europe, une opinion seulement partagée par 8% des Allemands et 6% des Français.

L'enquête a été conduite avec la Bertelsmann Foundation en Allemagne et l'Institut Montaigne à Paris, interrogeant plus de 1.000 personnes dans chaque pays, du 9 au 22 janvier et du 11 au 19 mai.

Feuille de route pour une rentrée scolaire marquée par le Covid-19

Horizons

Malgré tous les efforts entrepris pour lutter contre le Coronavirus et tous les résultats positifs enregistrés pour le juguler, il est prématuré de parler de la fin de la pandémie. Or, en l'absence d'une visibilité claire sur la progression du fléau, les décideurs pédagogiques se trouvent face à une situation pour le moins inédite qui les a mis en difficulté. Une crise sans précédent dans les annales de l'école actuelle qui laisse désespérées les autorités pédagogiques compétentes. Une chose est désormais indéniable, le retour à la normale n'est pas pour demain et les intervenants éducatifs sont amenés à cohabiter avec une réalité dont ils ignorent les tenants et aboutissants et à faire preuve d'originalité et d'inventivité. Comment donc garantir la continuité pédagogique sans pour autant porter préjudice à la santé publique ? Quelles mesures devrions-nous prendre pour contenir la propagation de l'épidémie tout en gardant intactes les chances de réussite de tous les apprenants ? Et quelles approches envisager pour s'adapter à cette nouvelle réalité ?

Le gouvernement marocain vient de décréter le début du déconfinement, néanmoins, l'éclipse du Covid-19 est loin de se profiler à l'horizon, ce qui signifie substantiellement que les gestes barrières à l'école seront toujours de mise à la rentrée scolaire en vue, et qu'il faudrait en premier lieu penser des classes à 15 élèves seulement, ce qui est dans le fait tout simplement irréalisable étant donné la conjoncture économique actuelle ne permettant pas un recrutement massif d'enseignants. Pour mettre à exécution des classes à effectifs réduits, il est impératif de trouver des solutions innovantes susceptibles de mobiliser au moindre coût toutes les ressources à disposition, mais aussi de capitaliser à l'optimum l'expérience accumulée lors du confinement concernant l'enseignement à distance, l'objectif principal étant d'assurer la continuité pédagogique à géométrie égale au profit de tous les apprenants où qu'ils soient.

Standardisation et uniformisation seraient alors les maîtres-mots pour mener à bien cette opération de telle façon à garantir le principe de l'égalité des chances. A cet effet, un seul organisme du Elearning est à instaurer afin de chapeauter la création de ressources numériques égalitaires, fiables, conformes, valides, attirantes et efficaces. Cette instance devrait aller vers davantage de professionnalisation de manière à interpeller l'apprenant dans son émotivité et sa curiosité.

Il va sans dire que l'ensemble des acteurs pédagogiques devraient être d'une volonté sans faille qui mettrait en avant l'intérêt des apprenants, et ce pour ne pas confisquer leurs chances de réussite et leur besoin d'acquiescer des savoirs et des savoir-faire.

Vis-à-vis de cette situation complexe, des mesures atypiques devraient être adoptées à l'orée de la prochaine rentrée scolaire :



1. Des classes à effectifs réduits :

En prévision de la prochaine année scolaire, la première barricade contre l'expansion de la maladie est vraisemblablement de réduire la masse horaire impartie à chaque classe et à chaque matière de telle façon à ne garder que les connaissances de base qui sont à définir avec précision pour chaque cycle et pour chaque niveau. Cette opération mène à annuler temporairement certaines matières en relation peu directe avec la filière d'appartenance de l'élève. A terme, cette mesure conduirait à un enseignement à temps partiel dans lequel l'accent sera mis sur «l'essentiel», c'est-à-dire les compétences minimales obligatoires que devrait acquiescer chaque élève au bout d'une année scolaire. A cet effet, il est utile d'établir un descriptif exhaustif des capacités et leçons pour tout niveau et filière. Il s'agit en fait de ne ramener l'apprenant à l'école que si sa présence est vraiment nécessaire. En parallèle, les heures de travail en ligne devraient être comptabilisées comme des heures de travail officiel avec la mise au point de tout l'arsenal juridique nécessaire pour réglementer l'enseignement à distance. Ce choix est en adéquation avec les orientations du ministère de l'Education qui prône un allègement progressif des curricula de telle façon à se focaliser sur les compétences principales.

Afin de favoriser l'émergence dans nos locaux d'un enseignement à temps partiel, il est pertinent d'adopter la pédagogie inversée. La pédagogie inversée est un type d'apprentissage mixte où les apprenants s'exercent en classe à mettre en pratique ce qu'ils ont initialement appris à la maison. C'est une démarche pragmatique qui met l'accent sur le volet actionnel de l'enseignement tout en rendant responsable et partie prenante le rôle de l'élève dans la conception et la réalisation des contenus pédagogiques, ce qui facilite le processus d'assimilation, puisque les élèves ont tendance à mieux comprendre ce qu'ils ont eux-mêmes contribué à expliquer et à réaliser. Cette pédagogie permettra de faire gagner du temps

en rendant l'élève l'acteur de ses propres apprentissages en faisant de lui le concepteur de sa propre formation. Une redistribution des rôles va de pair avec cette approche qui transforme ainsi l'enseignant en modérateur, en orienteur, l'élève en pair, en tuteur et en agent principal de son éducation et le savoir en un support d'autoapprentissage.

Le travail de l'enseignant devient ainsi ciblé et libéré de toutes les étapes qui épuisent son temps et focalise son attention sur ce qui est jugé plus pertinent sur une échelle de priorité, à savoir les activités pratiques, les applications et les travaux dirigés, qui constituent autant d'activités permettant de vérifier le degré de réalisation des compétences visées.

De surcroît, une fois n'est pas coutume, pour avoir une moyenne de 15 élèves par classe, il est possible de recenser les cas d'élèves dont la santé est fragile et qui préfèrent bénéficier de l'enseignement à distance uniquement.

Plus encore, on pourrait mettre au point, dans chaque établissement scolaire, un dispositif de veille qui permettrait exclusivement et momentanément aux parents de garder à la maison les enfants dont la santé psychique serait instable, si telle est leur volonté, sans justificatif aucun avec l'obligation d'établir un cahier de suivi pédagogique et sanitaire rempli à distance par les enseignants, qui tracerait la progression des élèves tout en invitant les surveillants généraux à mettre au point un compte rendu mensuel des remarques signalées par les profs ;

Dans le même sens, plusieurs autres gestes barrières peuvent être adoptés :

- Observer une phase transitoire d'acclimatation des élèves avec les gestes barrières ;

- Annuler les activités parascolaires qui causeraient des rassemblements et

- encourager la créativité à distance ;

- Encourager les déplacements en petits groupes au sein des établissements scolaires ;

- Permettre de donner des leçons dans des espaces ouverts disponibles au sein de l'établissement scolaire (un jardin, la cour, une esplanade, une terrasse, terrains de sport...);

- Redéfinir temporairement un espace minimal requis pour chaque élève qui ne favoriserait pas la contagion ;

- Bénéficier des locaux publics vastes voisins tels que les amphithéâtres pour donner des leçons au plus grand nombre ;

- Supprimer les pauses et inter-cours entre les heures et se contenter d'une pause toutes les deux heures, et décaler les déplacements des élèves tout en programmant avec précision l'entrée et la sortie de chaque classe et écarter des devantures des établissements scolaires les marchands ambulants...

2. Alternance enseignement en présentiel et à distance :

Le tout à distance a montré ses limites car le face à face prof-élève est un facteur de motivation extrinsèque indispensable pour ce dernier. La classe virtuelle n'est pas contraignante ne serait-ce que parce que le vide législatif ne permet pas de réglementer la relation d'enseignement apprentissage. A l'heure actuelle, le mieux serait de procéder, comme le stipule la charte nationale, à l'intégration partielle et graduelle du télé-enseignement grâce aux techniques d'enseignement et de communication pour l'enseignement dites TICEL. L'ingénierie pédagogique devrait veiller à ce que les activités du télé-enseignement soient définies d'une manière claire et nette.

A tout prendre, ce fléau pourrait s'avérer une aubaine dans la mesure où il pourrait renforcer la mobilisation pour une école moderne, adaptée aux besoins réels de la société et marquée du sceau de l'efficacité.

Adil Daigham
adildaigham77@gmail.com

L'Europe premier partenaire commercial du Maroc en 2019

L'Europe a consolidé sa position de premier partenaire commercial du Maroc avec une part de 65,8% des échanges commerciaux du Royaume en 2019 en baisse de 0,6 point par rapport à 2018, selon les données de l'Office des changes.

La valeur de ces échanges s'est chiffrée à 508,6 milliards de dirhams (MMDH) en 2019 en hausse de 1,2%, soit plus de 2 MMDH par rapport à 2018, indique l'Office dans son rapport annuel sur le commerce extérieur du Maroc.

Cette situation s'explique par la hausse des échanges effectués avec la Turquie de 4,7 MMDH pour atteindre 31,8 MMDH en 2019, conjuguée à l'évolution de +3,8 MMDH des échanges avec la France, explique le rapport, notant que la hausse concerne également les échanges avec l'Espagne, premier partenaire commercial du Maroc depuis six ans (+2,3%) avec 144,4 MMDH d'échanges en 2019, rapporte la MAP.

Les échanges avec l'Asie s'intensifient pour la deuxième année consécutive, marquant une augmentation de 9,2 MMDH et s'élevant ainsi à 131,7 MMDH en 2019, souligne l'Office, attribuant cette évolution essentiellement à la hausse des échanges avec la Chine qui totalisent 52,6 MMDH mais aussi à l'évolution des échanges avec l'Inde de 2,4 MMDH. Quant aux Emirats arabes unis, ils contribuent à cette hausse des échanges avec l'Asie à hauteur de 1,4 MMDH.

Les échanges avec l'Amérique, quant à eux, poursuivent leur amélioration pour la quatrième année successive, mais avec un rythme moins accentué, soit +1,5% en 2019 contre +11,8% en 2018, alors que les échanges avec l'Afrique s'inscrivent en baisse de 0,9 MMDH après la hausse constatée en 2018 de 3,2 MMDH.

La structure du déficit commercial par continent demeure inchangée en 2019, relève le rapport, ajoutant que le Maroc est déficitaire avec tous les continents excepté l'Afrique. Les importations depuis l'Europe excèdent les exportations de 107,8 MMDH et le déficit avec l'Asie continue son aggravation, passant de 66 à 76,2 MMDH.

En revanche, l'excédent commercial avec l'Afrique s'intensifie de 1 MMDH, passant de 2,7 MMDH en 2018 à 3,7 MMDH en 2019, fait observer l'Office.

Les ICE affichent une baisse au premier trimestre



Les indices du commerce extérieur (ICE), qui permettent de retracer l'évolution dans le temps des valeurs unitaires des marchandises échangées, se sont inscrits en baisse au premier trimestre 2020.

Selon des chiffres publiés par le Haut-commissariat au plan (HCP), l'indice des valeurs unitaires à l'importation a enregistré une régression de 1,4% au titre des trois premiers mois de l'année en cours par rapport à la même période de 2019.

A en croire le Haut-commissariat, cette baisse résulte principalement de la diminution des valeurs unitaires des « demi-produits » (4,8%), de l'énergie et lubrifiants » (6,3%), des « produits bruts d'origine minérale » (44,6%) et de l'alimentation, boissons et tabacs » (1,6%).

L'institution publique a, en revanche, relevé un accroissement des indices des valeurs moyennes des « produits finis d'équipement industriel » (4,8%), des « produits finis de consommation » et des « produits finis d'équipement agricole » respectivement de 5,5%, 2,4% et 2,0%.

Soulignons que la hausse de ces trois produits a permis d'atténuer la baisse de l'indice global des

importations, a constaté le Haut-commissariat dans une note d'information relative aux indices du commerce extérieur.

A titre de comparaison, rappelons que l'indice des valeurs unitaires à l'importation avait accusé une baisse de 3,1% au cours du quatrième trimestre 2019 par rapport au même trimestre de 2018,



Les indices des valeurs unitaires à l'importation et à l'exportation ont connu une baisse respectivement de 1,4% et 3,7%, selon le HCP

suite principalement à la diminution des valeurs unitaires de l'énergie et lubrifiants » (12,7%), des « produits bruts d'origine minérale » (38,4%), des « demi-produits » (2,7%), de l'alimentation, boissons et tabacs » (2,7%) et des « produits bruts d'origine animale et végétale » (3,8%).

Dans une note publiée en mars dernier, le HCP avait cependant noté une augmentation de 3,5% de l'indice des valeurs moyennes des « produits finis d'équipement industriel » qui a atténué la baisse de l'indice des valeurs unitaires à l'importation.

A noter qu'à l'exportation, il ressort des chiffres du Haut-commissariat que l'indice des valeurs unitaires a connu une diminution de 3,7% au cours du premier trimestre 2020 par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente.

Dans sa note, le HCP a attribué cette régression essentiellement à la diminution des valeurs unitaires des « demi-produits » (15,5%), des « produits bruts d'origine minérale » (9,5%), des « produits finis de consommation » (0,4%) et des « produits finis d'équipement industriel » (0,2%).

Selon la même source, il a été relevé que cet indice a augmenté

dans l'alimentation, boissons et tabacs » (0,7%) et les « produits bruts d'origine animale et végétale » (5,7%).

Concernant toujours l'exportation, rappelons également à titre de comparaison que l'indice des valeurs unitaires avait connu une diminution de 4,0% au cours du quatrième trimestre 2019 par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente.

Selon les analystes du Haut-commissariat, cette régression était essentiellement due à la diminution des valeurs unitaires des « demi-produits » (19,0%), des « produits finis de consommation » (1,9%), des « produits finis d'équipement agricole » (15,0%).

Poursuivant leur analyse, ils avaient, en revanche, relevé une hausse de cet indice dans les « produits finis d'équipement industriel » (2,2%), les « produits bruts d'origine animale et végétale » (11,6%) et l'alimentation, boissons et tabacs » (0,8%).

Signalons enfin qu'en 2019, l'indice annuel des valeurs unitaires des importations avait enregistré une baisse de 2,4% par rapport à 2018, tandis que celui des exportations reculait de 2,7% sur la même période.

Alain Bouthry

La BERD désigne BOA comme banque partenaire la plus active en 2019

Bank of Africa (BOA) a été désignée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en tant que "Most Active Partner Bank in Morocco in 2019" dans le cadre de son programme d'aide aux échanges commerciaux (Trade Facilitation Programme).

Ce programme qui offre une vaste gamme de produits vise à promouvoir les échanges internationaux entre les pays

d'opérations de la BERD en renforçant entre autres la capacité des banques locales à proposer un financement des échanges, indique un communiqué de BOA.

Cette nouvelle consécration confirme le soutien continu de Bank of Africa aux entreprises marocaines actives dans le commerce international à travers les refinancements à court terme des opérations libellées en devises, conclut le communiqué.

Les recettes voyages atteignent un record en 2019

Les recettes voyages ont atteint en 2019 un record de 78,8 milliards de dirhams (MMDH), après celui enregistré une année auparavant à 73 MMDH, selon l'Office des changes. Une ventilation géographique de ces recettes fait ressortir que la France a occupé en 2019 la première place en tant que pays émetteur de recettes voyages avec 25,7 milliards de dirhams, soit une part de 32,6%, fait savoir l'Office dans son rapport annuel sur la Balance des paiements et position extérieure globale du Maroc.

Arrivent ensuite l'Espagne avec 6,68 MMDH, puis le Royaume Uni (6,31 MMDH), relève le rapport, notant que l'Arabie Saoudite est le premier pays arabe émetteur de recettes voyages (2,78 MMDH).

Quant aux dépenses, elles ont nettement augmenté, passant de 18,6 MMDH en 2018 à 20,9 MMDH en 2019, alors qu'en 2008, ces dépenses ont atteint seulement 8,5

MMDH.

En 2019, les dépenses voyages sont composées essentiellement des dépenses au titre du tourisme (55%), suivies des frais de scolarité (25,4%), puis des voyages à titre religieux (9%), note l'Office.

En 2019, la structure des recettes des services par composante est restée stable. Ainsi, la part des recettes voyages dans le total des recettes des services s'est stabilisée à 42%, suivies des recettes du transport (stables à 19%). Selon le rapport, les recettes des services ont atteint 186,3 MMDH en 2019 contre 174,9 MMDH en 2018, soit une hausse de 6,5% ou +11,4 MMDH, conjuguée à une légère baisse des dépenses de 0,7% ou 0,7 MMDH.

Ainsi, le solde excédentaire des services enregistre une nette amélioration de 15,9% ou +12,1 MMDH, précise la même source.

La CIMR enregistre une hausse de ses provisions techniques

La Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR) a enregistré une augmentation de 11,1% de ses provisions techniques à 62 milliards de dirhams (MMDH), ressort-il des résultats financiers de l'exercice 2019.

L'année 2019 a enregistré un solde de provisions techniques (réserve de prévoyance plus provision mathématique relative à la capitalisation et aux prestations échues et non payées) de 62.252 millions de dirhams (MDH), marquant ainsi une progression de 11,1% par rapport à l'exercice précédent, indique la Caisse dans un communiqué.

La CIMR a enregistré à fin 2019 un excédent d'exploitation de 6.222 MDH, à comparer à 5.720 MDH à la même période de l'exercice précédent, enregistrant une progression de 8,8%, relève la

même source.

L'année 2019 a enregistré 531 nouveaux adhérents au profit de 6.582 affiliés, précise-t-on, notant que, par ailleurs, le nombre des affiliés à la CIMR a progressé de 4,8%, atteignant un effectif global de 699.606, répartis entre actifs cotisants, au nombre de 375.469 et ayants droit, au nombre de 324.137, rapporte la MAP.

Le nombre d'actifs cotisants a progressé de 4,3% par rapport à 2018, dépassant largement l'hypothèse retenue pour l'élaboration du bilan actuariel annuel, qui fixe l'évolution annuelle du nombre d'actifs sur le long terme à 1,5% pour assurer le maintien de l'équilibre du régime.

L'année dernière, 180.621 personnes ont bénéficié d'une prestation de la part de la CIMR, ajoute le communiqué.

Les produits du patrimoine et plus-values, nets des charges, des pertes et des dotations et reprises sur provisions pour dépréciation de titres, se sont élevés à 3.348 MDH contre 3.044 MDH en 2018, enregistrant une hausse de 10%. Le portefeuille CIMR est estimé, au 31 décembre 2019, à 70.738 MDH en valeur de marché.

La projection du fonds de prévoyance réalisée dans le cadre du bilan actuariel répond aux deux critères de pérennité fixés par la charte de pilotage. Le fonds est ainsi constamment positif sur la durée de projection et la courbe de projection est ascendante en fin de



période, fait savoir le communiqué, indiquant que les résultats du bilan actuariel ont été certifiés par le cabinet d'actuariat indépendant Mazars Actuariat.

Selon la même source, la CIMR a confirmé sa position en tant qu'acteur économique et social agile et innovant en 2019.

Précurseur de la transformation digitale, la CIMR poursuit sa lancée dans ce domaine à travers le déploiement de son application mobile "Cimrdialcom" pour le compte de ses allocataires sur les

deux plateformes IOS et Android intégrant une solution innovante de reconnaissance faciale permettant la dématérialisation de la preuve de vie de ses retraités.

Et d'enrichir que l'année 2019 a été également marquée par le lancement du projet de refonte du système d'information métier dans sa phase de cadrage. Les objectifs principaux de cette refonte sont d'aligner le système d'information de la CIMR avec ses orientations stratégiques, de répondre de manière optimale aux besoins des uti-

lisateur internes et externes et d'introduire de nouvelles solutions technologiques.

Dans le même contexte, la CIMR a entamé l'implémentation du projet CRM, le choix de la solution est établi et les développements spécifiques sont en cours. La CIMR vise à travers ce projet, l'amélioration de l'expérience de ses clients et prospects, la disposition d'une vision 360° et l'automatisation des process marketing et commercial, fait savoir le communiqué.



Le nombre d'actifs cotisants a progressé de 4,3% par rapport à 2018

Augmentation des recettes fiscales globales nettes en 2019

Les recettes fiscales globales nettes se sont élevées au titre de l'année 2019 à 151,8 milliards de dirhams (MMDH), en hausse de 1,5% par rapport à 2018, correspondant à un taux de réalisation de 100,7% de l'objectif cible actualisé, selon la Direction générale des impôts (DGI).

Les recettes fiscales brutes, pour leur part, ont atteint 162,32 MMDH en 2019, soit une progression de l'ordre de 2,3%, en glissement annuel, indique la DGI qui vient de rendre public son rapport d'activité au titre de l'année 2019.

Par impôt, les recettes nettes de l'impôt

sur les sociétés (IS) ont atteint 54 MMDH, réalisées à hauteur de 102,3% correspondant à une évolution de 3,4% par rapport à l'exercice précédent, ajoute le document, notant que les recettes nettes de l'Impôt sur le revenu (IR) ont été réalisées à hauteur de 99% correspondant à une évolution de 1,4% par rapport à l'année dernière, rapporte la MAP.

Pour ce qui est de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'intérieur, les recettes nettes se sont élevées à 31,86 MMDH réalisées à hauteur de 100,2%, soit une évolution de 0,2% par rapport à l'exercice antérieur, alors que les droits d'enregistrement et de timbre

ont atteint 18,43 MMDH de recettes nettes, réalisées à hauteur de 100,7%, correspondant à une évolution de 2,6% par rapport à l'exercice antérieur.

Par ailleurs, les recettes brutes de la TVA à l'intérieur se sont établies à 41,70 MMDH en 2019, ajoutant plus de 2,50 MMDH, soit une augmentation de 6,5% par rapport à 2018, poursuit la DGI, attribuant cette performance à une augmentation des versements spontanés d'un montant de 2,34 MMDH.

Les recettes brutes générées par les droits d'enregistrement et de timbre (DET) se sont

chiffrées à 18,43 MMDH (+2,6%), tandis que les recettes brutes de l'IS se sont élevées à 54,42 MMDH en 2019, en variation positive de 2,1%, précise le rapport, notant que la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices instituée par la loi de Finances 2019 a enregistré un taux de réalisation de 100,7%, pour un montant de 2,08 MMDH.

Les recettes brutes de l'IR ont atteint 44,61 MMDH en 2019 contre 44,152 MMDH une année auparavant, en accroissement de +1%, soit un montant additionnel de 458 millions de dirhams (MDH), selon la DGI.

Les livres à glisser dans sa valise cet été

A la recherche du compagnon idéal pour des vacances réussies sans se préoccuper des gestes barrières ? Ne cherchez plus ! Le livre qu'il soit en format papier, numérique ou audio, saura vous accompagner partout cet été. Pour aider les vacanciers-lecteurs à choisir les livres qui les accompagneront en villégiature, l'Académie Goncourt et le jury du Renaudot ont chacun publié une liste de recommandations de lecture.

"Papa" (Seuil) de Régis Jauffret, le livre le plus intime de l'auteur de "Microfictions", est le seul roman à figurer dans les deux sélections. Les Goncourt conseillent également le premier roman très sensible d'Anne Pauly, "Avant que j'oublie" (Verdier), un récit tragi-comique plein de tendresse et d'empathie autour de la maladie et la mort du père de la narratrice. Le livre qui est aussi un formidable hommage aux gens de peu, vient de recevoir le convoité prix du Livre Inter. On n'oubliera pas "Et toujours les forêts" (JC Lattès), fiction post-apocalyptique racontant l'effondrement d'un monde terriblement semblable au nôtre, récompensé au printemps par le grand prix RTL/Lire

et le prix de la Closerie des Lilas. Ce livre signé par la romancière Sandrine Collette résonne familièrement après l'épidémie de coronavirus. Toujours parmi les livres primés, il serait dommage de passer à côté du délicat "Ame brisée" (Gallimard) de l'écrivain francophone d'origine japonaise Akira Mizubayashi, récompensé par le prix des Libraires. En attendant les livres de la rentrée pourquoi ne pas lire les romans pénalisés par le confinement et la fermeture des librairies ? Parmi eux, on peut citer "Never(s)" (P.O.L) de Frédéric Berthet, histoire d'amour épistolaire d'un couple séparé par la guerre ou le réjouissant "Flambeur de la Caspienne" (Flammation) de Jean-Christophe Rufin qui raconte une nouvelle aventure d'Aurel le consul cette fois en Azerbaïdjan. Sorti quelques jours seulement avant le confinement, "Chanson bretonne. L'enfant et la guerre. Deux contes" (Gallimard) de J.M.G. Le Clézio mérite qu'on y revienne. On peut évidemment se fier aux valeurs sûres de l'édition qui caracolent déjà en tête des ventes. Les amateurs de best-sellers ne manqueront pas de glisser dans leur valise les nouveaux titres de



Guillaume Musso et Joël Dicker, "La vie est un roman" (Calmann-Lévy) et "L'énigme de la chambre 622" (Ed. de Fallois). S'il reste de la place, on ne peut que conseiller "La vallée" (XO), le nouveau thriller de Bernard Minier ou "Il était deux fois" (Fleuve noir) de Franck Thilliez.

On ne peut également pas passer à côté de "Retour de service" (Seuil) de John le Carré ni le nouveau roman d'Elena Ferrante, "La vie mensongère des adultes" (Gallimard). Dans la série "un été avec" co-édité par France Inter et Les Equateurs/Parallèles, Antoine Compagnon propose "Un été avec Pascal" et c'est passionnant. Toujours du côté des classiques, on se fera assurément plaisir en retrouvant les romans et récits du "lion" Joseph Kessel enfin édités dans la Pléiade. Genre incontournable des vacances, le polar offre l'embarras du choix. On peut citer "Banditi" (JC Lattès) d'Antoine Albertini, un très noir polar corse ou l'hilarant, bien ficelé et féministe "L'amitié est un cadeau à se faire" (Gallmeister) de l'Américain William Boyle.

Parmi nos coups de coeurs, il y a

"Les services compétents" (P.O.L) de Iegor Gran, le fils du dissident soviétique Andreï Siniavski, qui rend un hommage original, touchant et malicieux à son père dans ce livre à la fois drôle et terrifiant. On a été également séduit par "Alpinistes de Staline" (Stock) de Cédric Gras, captivante et tragique histoire des frères Abalakov, pionniers de l'alpinisme en Union soviétique.

Côté BD, l'Association des critiques et journalistes de bande dessinée (ACBD) a publié une liste des "10 indispensables de l'été" dans laquelle on trouve notamment "Peau d'homme" (Glénat), bouleversant et subtil témoignage contre l'homophobie. Cet album qui nous plonge dans l'Italie de la Renaissance est l'ultime album du scénariste Hubert, disparu à 49 ans en février dernier, et du dessinateur Zanzim. Parmi les autres titres recommandés, il y a aussi "L'homme qui tua Chris Kyle" (Dargaud) de Fabien Nury (dessin) et Brüno (scénario), documentaire troublant sur l'Amérique d'aujourd'hui et "Payer la terre" (Futuropolis) de Joe Sacco sur la lutte des Amérindiens du nord-ouest canadien.

"Des voix contemporaines", un rendez-vous culturel dédié aux nouvelles voix poétiques



La Maison de la Poésie à Marrakech a organisé, mardi, une nouvelle rencontre de son programme culturel "Voix contemporaines, illuminations poétiques", dédiée aux nouvelles voix poétiques et ce, dans le cadre de la stratégie d'ouverture de cette institution sur les différentes sensibilités et expériences de la poésie marocaine.

Cette rencontre, qui a été diffusée sur la chaîne YouTube et la page facebook de la Maison de la poésie, a été marquée par la participation des poètes Adnane Abdelhaq, Mouna Abdessalam Laaraj et Moubarak Laabani, primés lors de la première édition du concours du "meilleur poème" organisé par la Maison en 2017/2018.

Elle se veut une vitrine pour faire la lumière sur les oeuvres de certaines voix poétiques marocaines, et offre l'occasion de se rapprocher davantage de l'univers de ces poètes, de leurs questionnements et visions.

"Voix contemporaines" fait partie des événements fixes dans la programmation de la Maison de la poésie à Marrakech, puisque ce programme constitue une fenêtre sur la poésie marocaine contemporaine, à travers ces nouveaux poètes qui dessinent l'avenir de la poésie à l'échelle nationale. Il est aussi une plateforme pour la dé-

couverte d'une nouvelle génération de poètes et de leurs perceptions de la poésie dans le monde d'aujourd'hui, surtout avec la dynamique remarquable observée, ces dernières années, avec l'émergence de nouvelles figures qui constituent l'un des affluents de l'avenir de la poésie marocaine.

Ce rendez-vous vient aussi enrichir la programmation lancée par la Maison de la poésie dans sa troisième saison, dans le cadre d'une stratégie bien définie et orientée vers la poésie, le poète et leur fonction socioculturelle au sein du système social d'aujourd'hui, selon les organisateurs. "Voix contemporaines" vient donc s'ajouter aux autres rencontres organisées par la Maison de la poésie : "Un résident à la Maison", "Intimités poétiques interactives" (1 et 2), "Des critiques parmi nous", "Conférences" et "Poèmes en mode confinement", soulignent-ils.

La Maison de la Poésie à Marrakech a, en outre, précisé qu'elle continuera à jeter des passerelles de communication entre les poètes, les critiques et les amoureux de poésie, malgré la distanciation sociale, à travers le lancement d'une série de rencontres poétiques et de conférences sur ses plateformes numériques, en vue d'ouvrir de nouvelles voies pour la diffusion de la poésie parmi les passionnés.

La BNRM rouvre ses portes aux étudiants-chercheurs



La bibliothèque nationale du Royaume du Maroc (BNRM) a décidé de rouvrir ses portes aux chercheurs et étudiants-chercheurs à partir du 15 juillet, de 9h00 à 19h00, dans le cadre de l'allègement du confinement sanitaire. Les services à distance préalablement mis en place continueront à fonctionner, notamment pour les étudiants qui n'appartiennent pas aux catégories évoquées, a indiqué la bibliothèque

nationale du Royaume dans un communiqué.

La BNRM veillera à mettre en œuvre toutes les mesures sanitaires, afin d'assurer l'accueil des usagers dans les meilleures conditions et préserver la santé du personnel, a souligné la même source, appelant toute personne des catégories précitées et souhaitant se rendre à la bibliothèque, à remplir un formulaire en ligne sur le lien

(<https://www.bnrm.ma/reservation/>) afin de préciser la date et l'heure de sa visite et d'en apporter une copie imprimée. Par ailleurs, le BNRM porte à la connaissance des auteurs, éditeurs et imprimeurs, que le dépôt des copies de leurs publications à l'attention du service de dépôt légal ne se fera qu'après l'obtention préalable d'un rendez-vous via la boîte de messagerie (bibliobnrm@gmail.com).

Bouillon *de culture*

YouTube

YouTube a supprimé des chaînes suprémacistes pour avoir enfreint "de façon répétée" ses règles, en affirmant par exemple que certains groupes d'individus étaient inférieurs à d'autres, a indiqué lundi la plateforme de vidéos de Google. "Après avoir mis à jour nos règlements pour mieux résoudre la question des contenus suprémacistes, nous avons assisté à une multiplication par 5 du nombre de vidéos retirées et nous avons mis fin à plus de 25.000 chaînes pour violation de nos règles sur les discours de haine", a expliqué un porte-parole.

La mort fin mai de George Floyd, Afro-Américain tué par un policier blanc, a suscité un immense mouvement de lutte contre le racisme systémique, qui force les institutions et les entreprises, qui seraient sinon accusées de complicité et de laisser-faire, à réexaminer leurs actions. Les réseaux sociaux, eux, se voient plus que jamais reprocher une trop grande tolérance vis-à-vis des contenus incitant à la haine ou à la violence contre les minorités. YouTube a néanmoins rappelé que la lutte contre les contenus suprémacistes avait été amorcée il y a un an. La plateforme avait alors décidé d'interdire "toute vidéo affirmant qu'un groupe était supérieur afin de justifier la discrimination, la ségrégation ou l'exclusion, en se basant sur des attributs comme l'âge, le genre, les origines, la caste, la religion, l'orientation sexuelle ou le statut de vétéran".



Les Brit awards repoussés à mai 2021



Les prochains Brit awards, les récompenses britanniques de la musique pop, ont été repoussés de trois mois et auront lieu le 11 mai 2021, ont annoncé les organisateurs lundi. La cérémonie annuelle a généralement lieu en février à l'O2 Arena de Londres. Les organisateurs ont expliqué avoir pris leur décision après avoir consulté l'industrie musicale et les partenaires de l'événement sur l'impact de la pandémie de Covid-19.

Comptant faire de l'événement "la plus grande soirée musicale", avec des "superstars" au programme, Geoff Taylor, le directeur général des Brit Awards, considère que "la meilleure façon d'y parvenir en 2021 est de reculer le spectacle de quelques mois en mai". "Nous sommes déjà en train de planifier un événement spectaculaire qui nous rappellera à quel point la musique a été importante pour nous aider à traverser ces moments difficiles", a-t-il ajouté.

Au cours de l'édition 2020 des Brit Awards, la chanteuse Billie Eilish, le rappeur Dave, le chanteur Lewis Capaldi et la rappeuse Lizzo s'étaient notamment produits sur scène. De nombreuses autres cérémonies de récompenses artistiques qui se déroulent d'habitude en début d'année ont été repoussées pour laisser le temps au secteur de se remettre de la pandémie. Les Baftas, les récompenses britanniques du cinéma, ont reporté leur remise des prix au 11 avril 2021.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque chose
qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

C'était là, en tout cas, ce qui éclatait aux yeux du docteur Rieux qui, cherchant à gagner les faubourgs, cheminait seul, à la fin de l'après-midi, au milieu des cloches, du canon, des musiques et des cris assourdissants. Son métier continuait, il n'y a pas de congé pour les malades. Dans la belle lumière fine qui descendait sur la ville, s'élevaient les anciennes odeurs de viande grillée et d'alcool anisé. Autour de lui des faces hilares se renversaient contre le ciel. Des hommes et des femmes s'agrippaient les uns aux autres, le visage enflammé, avec tout l'énerverment et le cri du désir. Oui, la peste était finie, avec la terreur, et ces bras qui se nouaient disaient en effet qu'elle avait été exil et séparation, au sens profond du terme.

Pour la première fois, Rieux pouvait donner un nom à cet air de famille qu'il avait lu, pendant des mois, sur tous les visages des passants. Il lui suffisait maintenant de regarder autour de lui. Arrivés à la fin de la peste, avec la misère et les privations, tous ces hommes avaient fini par prendre le costume du rôle qu'ils jouaient déjà depuis longtemps, celui d'émigrants dont le visage d'abord, les habits maintenant, disaient l'absence et la patrie lointaine. À partir du moment où la peste avait fermé les portes de la ville, ils n'avaient plus vécu que dans la séparation, ils avaient été retranchés de cette chaleur humaine qui fait tout oublier. À des degrés divers, dans tous les coins de la ville, ces hommes et ces femmes avaient aspiré à une réunion qui n'était pas, pour tous, de la même nature, mais qui, pour tous, était également impossible. La plupart avaient crié de toutes leurs forces vers un absent, la chaleur d'un corps, la tendresse ou l'habitude. Quelques-uns, souvent sans le savoir, souffraient d'être placés hors de l'amitié des hommes, de n'être plus à même de les rejoindre par les moyens ordinaires de l'amitié qui sont les lettres, les trains et les bateaux. D'autres, plus rares, comme Tarrou peut-être, avaient désiré la réunion avec quelque chose qu'ils ne pouvaient pas définir, mais qui leur paraissait le seul bien désirable. Et faute d'un autre nom, ils l'appelaient quelquefois la paix.

Rieux marchait toujours. À mesure qu'il avançait, la foule grossissait autour de lui, le vacarme s'enflait et il lui semblait que les faubourgs qu'il voulait atteindre reculaient d'autant. Peu à peu, il se fondait dans ce grand corps hurlant dont il comprenait de mieux en mieux le cri qui, pour une part au moins, était son cri. Oui, tous avaient souffert ensemble, autant dans leur chair que dans leur âme, d'une vacance difficile, d'un exil sans remède et d'une soif jamais contentée. Parmi ces amoncellements de morts, les timbres des ambulances, les avertissements de ce qu'il est convenu d'appeler le destin, le piétinement obstiné de la peur et la terrible révolte de leur cœur, une grande rumeur n'avait cessé de courir et d'alerter ces êtres épouvantés, leur



disant qu'il fallait retrouver leur vraie patrie. Pour eux tous, la vraie patrie se trouvait au-delà des murs de cette ville étouffée. Elle était dans ces broussailles odorantes sur les collines, dans la mer, les pays libres et le poids de l'amour. Et c'était vers elle, c'était vers le bonheur, qu'ils voulaient revenir, se détournant du reste avec dégoût.

Quant au sens que pouvaient avoir cet exil et ce désir de réunion, Rieux n'en savait rien. Marchant toujours, pressé de toutes parts, interpellé, il arrivait peu à peu dans des rues moins encombrées et pensait qu'il n'est pas important que ces choses aient un sens ou non, mais qu'il faut voir seulement ce qui est répondu à l'espoir des hommes.

Lui savait désormais ce qui était répondu et il l'apercevait mieux dans les premières rues des faubourgs, presque désertes. Ceux qui, s'en tenant au peu qu'ils étaient, avaient désiré seulement retourner dans la maison de leur amour, étaient quelquefois récompensés. Certes, quelques-uns d'entre eux continuaient de marcher dans la ville, solitaires, privés de l'être qu'ils attendaient. Heureux encore ceux qui n'avaient pas été deux fois séparés comme certains qui, avant l'épidémie, n'avaient pu construire, du premier coup, leur amour, et qui avaient aveuglément poursuivi, pendant des années, le difficile accord qui finit par sceller l'un à l'autre des amants ennemis. Ceux-là avaient eu, comme Rieux lui-même, la légèreté de compter sur le temps : ils étaient séparés pour jamais. Mais d'autres, comme Rambert, que le docteur avait quitté le matin même en lui disant : « Courage, c'est maintenant qu'il faut avoir raison », avaient retrouvé sans hésiter l'absent qu'ils avaient cru perdu. Pour quelque temps au moins, ils seraient heureux. Ils savaient maintenant que s'il est une chose

qu'on puisse désirer toujours et obtenir quelquefois, c'est la tendresse humaine.

Pour tous ceux, au contraire, qui s'étaient adressés par-dessus l'homme à quelque chose qu'ils n'imaginaient même pas, il n'y avait pas eu de réponse. Tarrou avait semblé rejoindre cette paix difficile dont il avait parlé, mais il ne l'avait trouvée que dans la mort, à l'heure où elle ne pouvait lui servir de rien. Si d'autres, au contraire, que Rieux apercevait sur les seuils des maisons, dans la lumière déclinante, enlacés de toutes leurs forces et se regardant avec emportement, avaient obtenu ce qu'ils voulaient, c'est qu'ils avaient demandé la seule chose qui dépendait d'eux. Et Rieux, au moment de tourner dans la rue de Grand et de Cottard, pensait qu'il était juste que, de temps en temps au moins, la joie vint récompenser ceux qui se suffisent de l'homme et de son pauvre et terrible amour.

Cette chronique touche à sa fin. Il est temps que le docteur Bernard Rieux avoue qu'il en est l'auteur. Mais avant d'en retracer les derniers événements, il voudrait au moins justifier son intervention et faire comprendre qu'il ait tenu à prendre le ton du témoin objectif. Pendant toute la durée de la peste, son métier l'a mis à même de voir la plupart de ses concitoyens, et de recueillir leur sentiment. Il était donc bien placé pour rapporter ce qu'il avait vu et entendu. Mais il a voulu le faire avec la retenue désirable. D'une façon générale, il s'est appliqué à ne pas rapporter plus de choses qu'il n'en a pu voir, à ne pas prêter à ses compagnons de peste des pensées qu'en somme ils n'étaient pas forcés de former, et à utiliser seulement les textes que le hasard ou le malheur lui avaient mis entre les mains.

Étant appelé à témoigner, à l'occasion d'une sorte de crime, il a gardé une

certaine réserve, comme il convient à un témoin de bonne volonté. Mais en même temps, selon la loi d'un cœur honnête, il a pris délibérément le parti de la victime et a voulu rejoindre les hommes, ses concitoyens, dans les seules certitudes qu'ils aient en commun, et qui sont l'amour, la souffrance et l'exil. C'est ainsi qu'il n'est pas une des angoisses de ses concitoyens qu'il n'ait partagée, aucune situation qui n'ait été aussi la sienne.

Pour être un témoin fidèle, il devait rapporter surtout les actes, les documents et les rumeurs. Mais ce que, personnellement, il avait à dire, son attente, ses épreuves, il devait les taire. S'il s'en est servi, c'est seulement pour comprendre ou faire comprendre ses concitoyens et pour donner une forme, aussi précise que possible, à ce que, la plupart du temps, ils ressentaient confusément. À vrai dire, cet effort de raison ne lui a guère coûté. Quand il se trouvait tenté de mêler directement sa confiance aux mille voix des pestiférés, il était arrêté par la pensée qu'il n'y avait pas une de ses souffrances qui ne fût en même temps celle des autres et que dans un monde où la douleur est si souvent solitaire, cela était un avantage. Décidément, il devait parler pour tous.

Mais il est un de nos concitoyens au moins pour lequel le docteur Rieux ne pouvait parler. Il s'agit, en effet, de celui dont Tarrou avait dit un jour à Rieux : « Son seul vrai crime, c'est d'avoir approuvé dans son cœur ce qui faisait mourir des enfants et des hommes. Le reste, je le comprends, mais ceci, je suis obligé de le lui pardonner. » Il est juste que cette chronique se termine sur lui qui avait un cœur ignorant, c'est-à-dire solitaire.

Quand il fut sorti des grandes rues bruyantes de la fête et au moment de tourner dans la rue de Grand et de Cottard, le docteur Rieux, en effet, fut arrêté par un barrage d'agents. Il ne s'y attendait pas. Les rumeurs lointaines de la fête faisaient paraître le quartier silencieux et il l'imaginait aussi désert que muet. Il sortit sa carte.

— Impossible, docteur, dit l'agent. Il y a un fou qui tire sur la foule. Mais restez là, vous pourrez être utile.

À ce moment, Rieux vit Grand qui venait vers lui. Grand ne savait rien non plus. On l'empêchait de passer et il avait appris que des coups de feu partaient de sa maison. De loin, on voyait en effet la façade, dorée par la dernière lumière d'un soleil sans chaleur. Autour d'elle se découpaient un grand espace vide qui allait jusqu'au trottoir d'en face. Au milieu de la chaussée, on apercevait distinctement un chapeau et un bout d'étoffe sale. Rieux et Grand pouvaient voir très loin, de l'autre côté de la rue, un cordon d'agents, parallèle à celui qui les empêchait d'avancer, et derrière lequel quelques habitants du quartier passaient et repassaient rapidement. En regardant bien, ils aperçurent aussi des agents, le revolver au poing, tapis dans les portes des immeubles qui faisaient face à la maison. Tous les volets de celle-ci étaient fermés. Au second cependant, un des volets semblait à demi décroché. Le silence était complet dans la rue. On entendait seulement des bribes de musique qui arrivaient du centre de la ville.

À un moment, d'un des immeubles en face de la maison, deux coups de revolver claquèrent et des éclats sautèrent du volet démantibulé. Puis, ce fut de nouveau le silence. De loin, et après le tumulte de la journée, cela paraissait un peu irréel à Rieux.

(A suivre)

Sport

Le Raja retrouve le chemin des entraînements

Saïd Wahbi : La reprise de la Botola Pro est une source de grand soulagement pour le football national



Le Raja de Casablanca vit au rythme d'une forte mobilisation en vue de la reprise de la Botola Pro de football, prévue le 24 juillet prochain, et des compétitions africaine et arabe, suspendues à cause de la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus.

Mettant à profit l'entrée en vigueur de la deuxième phase du déconfinement progressif, les joueurs du club casablancais ont repris le chemin des entraînements, la semaine dernière, au complexe "Oasis", avec les absences remarquables des Congolais Ben Malango et Fabrice Ngoma bloqués à Kinshasa, où ils suivent un programme spécifique à distance chapeauté par le coach Jamal Selami.

Les séances d'entraînement, qui ont redémarré le 25 juin, obéissent au protocole de prévention défini par la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), qui s'est inspirée des consignes sanitaires fixées par les autorités publiques dans le combat contre la diffusion du virus.

Ainsi, tous les membres du club ont subi des tests de dépistage qui se sont révélés négatifs.

Durant 10 jours, les entraînements s'effectuent en petits groupes de 5 avec un maximum de 10 joueurs sur le terrain, en application dudit protocole. Au terme de cette période, l'équipe pourra reprendre les séances collectives pour 20 jours.

Dans une déclaration à la MAP, le porte-parole du Raja, Saïd Wahbi, a indiqué que le club a accueilli avec satisfaction la décision de la reprise de la Botola Pro, soulignant que cette mesure, rendue possible par la maîtrise de la situation épidémiologique dans le pays, est une source de grand soulagement pour le football national.

Il a salué les efforts consentis et la réactivité de la FRMF durant toutes les phases de la crise sanitaire, à commencer par la programmation des matchs à huis clos, en passant par la suspension totale de la compétition pour arriver à la décision de la reprise immédiatement après l'annonce de l'allègement du confinement.

Le porte-parole a mis en avant l'importance du protocole sanitaire de la FRMF, mis au point par un panel de cadres techniques et médicaux ayant accordé la priorité à la

préservation de la santé des joueurs et de l'ensemble des intervenants dans la compétition. Le Raja de Casablanca "adhère pleinement" à ce protocole et le président Jawad Ziyat "veille en personne à l'application à la lettre de la deuxième phase du déconfinement progressif au sein du club", a-t-il dit.

Dans un message adressé aux supporters des Verts, Saïd Wahbi a affirmé que le club "est entre de bonnes mains pour demeurer constamment au sommet du football national à tous les égards", faisant part "d'efforts inlassables pour réussir la transformation du club en une société sportive exemplaire

gérée de manière rationnelle et professionnelle".

Le Raja de Casablanca occupe provisoirement la 6ème place du championnat avec 28 points, mais compte 5 matches en retard accumulés suite à son engagement en Ligue des champions de la CAF et en Coupe Mohammed VI des clubs arabes.

En vertu des dates annoncées par la FRMF, les rencontres de mise à jour seront disputées entre le 24 juillet et le 8 août prochain, tandis que le reste du championnat se déroulera entre le 12 août et le 13 septembre.

Le Covid-19 détecté au RAC et à l'IRT

Un joueur du Racing de Casablanca et le chargé de matériel de l'Ittihad de Tanger ont été déclarés positifs au nouveau coronavirus. Comme le veut le protocole sanitaire, les deux personnes atteintes par le virus ont été mises à l'isolement, pour que les deux équipes puissent entamer leur préparation pour le championnat qui reprendra dans quelques semaines.

Dans un autre registre, il y a lieu de signaler que la sélection nationale féminine, qui se trouve en concentration au Complexe Mohammed VI de football jusqu'au 12 juillet, a effectué les tests médicaux relatifs au Covid-19 selon le protocole sanitaire mis en place par les autorités compétentes.

Hakimi officiellement intéressé



Le Real Madrid et l'Inter de Milan sont parvenus à un accord pour le transfert de l'international marocain Achraf Hakimi du club de la capitale espagnole à l'équipe italienne, rapporte, lundi, le quotidien espagnol spécialisé "AS".

La durée du contrat est de 5 ans et le montant de l'opération s'élève à 40 millions d'euros hors bonus qui pourraient atteindre 5 millions d'euros selon les pres-

tations du joueur et les performances de l'Inter, ajoute le journal proche de l'actualité des merengues.

En vertu de l'accord, le club dirigé par Florentino Perez gardera une option préférentielle de 5 ans sur le défenseur marocain qui a joué deux saisons au Borussia Dortmund sous forme de prêt.

Cette clause permet au Real Madrid d'être obligatoirement tenu au courant par l'Inter Milan en cas d'offre d'achat concernant le jeune de 21 ans, laissant aux Blancs la possibilité d'égaliser ou de surenchérir sur cette dernière, explique la publication. Le transfert d'Achraf à l'Inter Milan serait une bonne option pour poursuivre sa progression "avant de rejoindre le Real Madrid", explique "AS", faisant savoir que le plan tracé par le club de la capitale espagnole est de récupérer le joueur dans les prochaines années pour occuper le poste de latéral droit.

Fatar signe pour Angers Sco



Angers Sporting Club de l'Ouest a annoncé, lundi, le recrutement du jeune milieu offensif franco-marocain Noah Fatar, en provenance de Lille OCS.

Agé de seulement 18 ans, la jeune pépite a signé son premier contrat professionnel qui l'engagera pour trois ans jusqu'à 2023 avec Angers Sco, qui a terminé cette saison à la 11ème place de la Ligue 1.

"Deux buts et une passe décisive en trois matchs de Youth League la saison passée avec Lille, une activité offensive impressionnante et une capacité d'élimination épateuse : Noah Fatar pose ses bagages en Anjou avec la volonté de poursuivre sur sa belle lan-

cée", se félicite son nouveau club dans un communiqué.

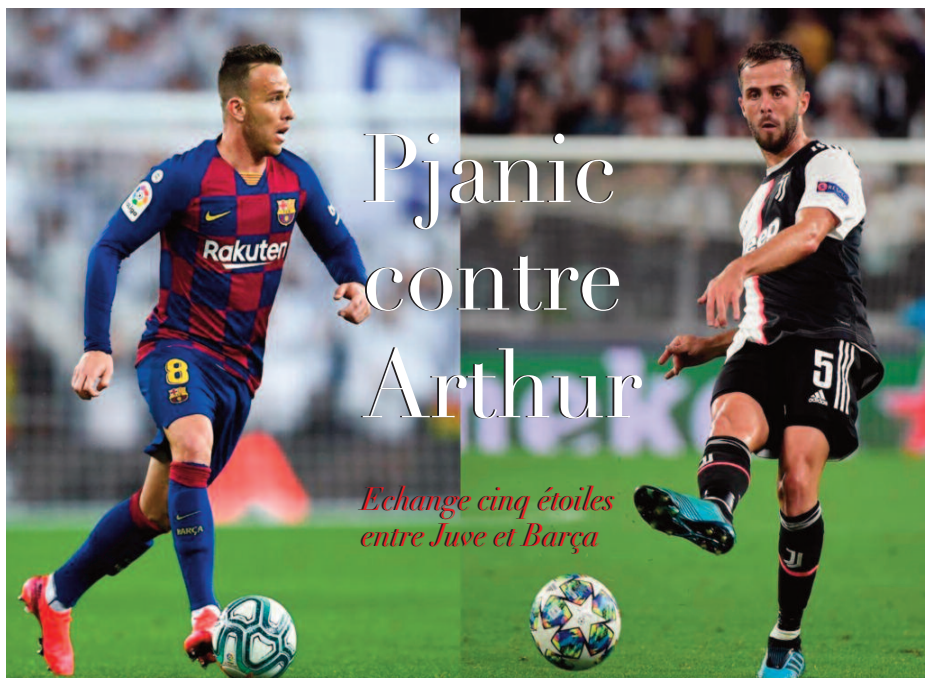
"Arrivé dans le Nord à 15 ans, le Franco-Marocain, né en 2002, a gravi petit à petit les échelons pour se révéler lors de sa saison en U17 avec les Dogues, durant laquelle il a inscrit pas moins de 17 buts en 21 matchs, et effectué 6 passes décisives", souligne-t-on.

"Gaucher, indispensable dans les petits périmètres, cet ailier excentré d'1,67 m a choisi Angers Sco, qui se réjouit de son arrivée", lit-on dans le communiqué.

Pour le directeur sportif du club, Sébastien Larcier, le jeune joueur "incarne l'avenir d'Angers Sco", notant qu'il faisait partie de "ces dossiers de jeunes talentueux que l'on voulait intégrer dans le groupe Pro 2, comme il l'était à Lille. L'idée étant d'avoir un temps d'avance".

La jeune recrue effectuera la reprise avec le groupe professionnel, mercredi 1er juillet, puis évoluera avec le groupe Pro 2.

"Le but étant d'amener tranquillement ces joueurs vers la Ligue 1. C'est ce qu'il vient chercher dans ce projet", explique-t-on.



Pjanic contre Arthur

*Echange cinq étoiles
entre Juve et Barça*

Barcelone et la Juventus Turin ont officialisé lundi une transaction cinq étoiles avec l'arrivée en Italie du Brésilien Arthur, remplacé en Catalogne par le Bosnien Miralem Pjanic. Un échange financièrement favorable au Barça dans l'immédiat, mais moins à long terme au vu de l'âge des deux recrues.

La transaction, annoncée imminente depuis quelques jours par la presse des deux pays, met en jeu des sommes importantes: le milieu brésilien quitte l'Espagne contre 72 millions d'euros (plus 10 de bonus), son homologue bosnien fait ses adieux à la "Vielle Dame" contre 60 millions d'euros (plus 5 de bonus).

Cela place cet échange à des hauteurs comparables à celles atteintes par l'activation de l'option d'achat de l'Argentin Mauro Icardi (Inter Milan) au Paris SG (moins de 60 M EUR) et l'arrivée de l'Allemand Timo Werner (Leipzig) à Chelsea (60 M EUR), les deux principaux accords de cette période post-co-

ronavirus dans le football jusque-là.

Les deux joueurs resteront toutefois sous leurs couleurs actuelles jusqu'à la fin des compétitions de la saison 2019-20, ce qui pourrait même aboutir à une opposition entre les deux footballeurs si Barça et Juve venaient à se croiser lors de la phase finale de Ligue des champions, disputée en août dans un format inédit.

L'ancien Lyonnais Pjanic, 30 ans et 92 sélections en équipe nationale, a signé pour quatre saisons avec le Barça, qui a fixé sa clause libératoire à 400 millions d'euros.

Agé de 23 ans, Arthur a lui disputé 20 rencontres avec son équipe nationale, et 28 cette saison avec le Barça, avec quatre buts au compteur toutes compétitions confondues.

Il avait rejoint le club catalan deux ans plus tôt en provenance de Gremio avec la dure tâche de succéder à la légende Xavi, mais sans s'imposer comme un titulaire indiscutable du dense milieu barcelonais, bien que multipliant les apparitions.

Son départ braque de nouveau les projecteurs sur la direction du club de Lionel Messi, dont les récents choix sur le marché des transferts ont été critiqués, avec peu de réussites.

Si la transaction peut paraître défavorable au Barça sur le long terme au vu de la différence d'âge des deux joueurs (6 ans et 4 mois), elle permet toutefois de soulager à court terme les finances, durement touchées par les conséquences de la pandémie.

Un échange similaire avait été conclu l'an dernier par le Barça avec Valencia pour les gardiens Jasper Cillessen et Neto, aujourd'hui doublure de Marc-André ter Stegen.

Le club catalan doit jouer un huitième de finale retour de C1 contre Naples (aller: 1-1) avant d'espérer jouer la victoire lors d'un tournoi inédit à huit clubs prévu à Lisbonne du 12 au 23 août.

La Juve est elle aussi toujours en lice, avec un 8e retour à disputer contre Lyon (défaite 1-0 à l'aller en France).

Klopp réprimande les fans de Liverpool

Jürgen Klopp a exhorté les fans de Liverpool à célébrer "en toute sécurité" pendant la période actuelle, marquée par la crise du Covid-19, après que des scènes de liesse chaotiques ont été vues lors des célébrations du titre de Premier League du club.

Pour la deuxième nuit de célébrations, des milliers de fans de Liverpool se sont réunis vendredi au Pier Head, un quartier sur les rives de la rivière Mersey, après le sacre du club, champion d'Angleterre pour la première fois en 30 ans.

La police a rapporté de violents affrontements et des jets de projectiles alors que les célébrations se poursuivaient dans le centre-ville jusqu'aux petites heures du matin, sans observer les mesures de distanciation pour contenir la propagation du coronavirus.

Dans une lettre ouverte publiée par un journal local, Klopp a déclaré qu'il "n'aimait pas" les scènes qui se sont déroulées lors de ces célébrations. "Je suis un être humain et votre passion est aussi la mienne, mais en ce moment, le plus important est que nous n'ayons pas ce genre de rassemblements publics", a écrit Klopp.

"Nous le devons aux personnes les plus vulnérables de notre communauté, aux travailleurs de la santé qui ont tant donné et que nous avons applaudis, ainsi qu'à la police et aux autorités locales qui nous aident, en tant que club", a-t-il ajouté.

Le technicien allemand a exhorté les supporters à faire la fête en toute sécurité dans un cadre privé. "Si les choses étaient différentes, je n'aimerais rien de plus que de faire la fête ensemble, d'avoir un défilé qui serait encore plus grand que celui qui a suivi notre victoire en Ligue des champions l'année dernière afin que nous puissions tous partager ce moment spécial, mais ce n'est tout simplement pas possible".

"Quand le moment sera venu, nous fêterons cela, a-t-il ajouté. Nous profiterons de ce moment et nous peindrons la ville en rouge. Mais pour l'instant, restez chez vous autant que possible".

Samedi, dans une déclaration commune avec la police locale et le conseil municipal de Liverpool, le club a également critiqué les supporters qui ont ignoré les consignes de distanciation, alors que les autorités ont estimé à au moins 10.000 euros les dégâts matériels provoqués par les supporters.

Public virtuel, chants enregistrés

La TV innove à huis clos

La reprise du football à huis clos oblige diffuseurs TV et réalisateurs à pallier le vide et le silence. Entre nouveaux placements de caméras, public virtuel et chants pré-enregistrés, l'heure est à l'innovation, voire aux "artifices", au risque de froisser certains puristes.

Des sièges vides, un silence pesant, pas d'explosions de joie ni de grimaces à filmer en tribunes... Voilà le cadre actuel d'un match de football professionnel, privé de son ambiance et de ses fans par les mesures sanitaires liées au coronavirus.

Pour les diffuseurs, la valeur du produit en prend un sacré coup.

"Sans public, il manque vraiment quelque chose. On ne peut pas s'en contenter", fait remarquer Florent Houzot, le directeur des programmes de beIN Sports France, diffuseur notamment des championnats allemand et espagnol, qui ont repris leur saison sans spectateurs.

Pour recréer l'univers du football anté-Covid-19, l'heure est donc à l'imagination.

Lors de la finale de la Coupe d'Italie mercredi 18 juin à Rome, les tribunes ont été recouvertes d'animations en images de synthèse, évoquant le déploiement d'un vrai "tifo". À gauche, le bleu du Napoli; à droite, le noir et le blanc de la Juventus;

au centre, le vert, le blanc et le rouge du drapeau italien.

En Liga, le diffuseur Mediapro a aussi travaillé pour mettre au point une technologie d'habillage des tribunes vides, mais également pour surélever les positions de nombreuses caméras, de manière à ce que la partie basse des tribunes soit le moins visible possible à l'écran.

"C'est une piste intéressante, cela crée un ressenti qui est presque naturel", salue François Lanaud, réalisateur de matches sur beIN et les chaînes du groupe M6. "C'est notre travail de faire en sorte que l'absence (du public) se ressente le moins possible".

Le réalisateur, qui prône l'utilisation de "plans larges plus resserrés", remarque que de nombreux aspects de la diffusion sont bouleversés. "Dans un match, il y a un temps réservé aux plans sur les supporters dans les tribunes. Ce temps-là, il va revenir aux joueurs", avance-t-il. "Il y aura de facto plus de ralents", estime-t-il, mais aussi plus de place pour le "dialogue".

Car derrière l'image, il y a le son des échanges entre joueurs, exacerbé par l'absence d'ambiance. "Cela peut amener à une autre lecture du match, plus théâtrale", glisse François Lanaud, qui confie

avoir largement "anglé (sa) réalisation sur le son" lors du dernier match à huis clos en France, une rencontre des Bleues contre les Pays-Bas à Valenciennes mi-mars.

Mais si certains puristes seront curieux à l'idée d'entendre les échanges tactiques entre joueurs et entraîneurs, d'autres téléspectateurs peuvent être ennuyés par cette ambiance morose.

D'où l'ajout, par la majorité des producteurs TV des championnats ayant repris, de bandes sonores d'ambiance pré-enregistrée issues d'anciennes rencontres.

Un exercice nouveau pour les ingénieurs du son en charge du mixage entre ambiance naturelle et ambiance virtuelle: "Ils sont presque devenus DJ", selon Florent Houzot, qui se félicite de retours "majoritairement favorables" des téléspectateurs.

Ce processus, optionnel chez certaines chaînes, obligatoire chez d'autres, fait néanmoins grincer des dents, notamment auprès des groupes de supporters, qui ont critiqué "des artifices digitaux déployés uniquement pour le divertissement des téléspectateurs" dans un communiqué co-signé par 27 organisations nationales de supporters en Europe.

Réintroduire les supporters au stade, au moins virtuellement en attendant la levée des huis clos, c'est d'ailleurs également le défi de toutes les ligues, en collaboration avec leurs diffuseurs.

Ainsi, en Angleterre, les "fan-cams", ces écrans géants scindés en une quinzaine de flux vidéos en direct de supporters regardant leur match sur leur canapé, fleurissent aux quatre coins du pays.

"Même si cela reste un artifice, c'est surtout intéressant lors des buts, pour avoir une vraie interaction avec les supporters. Ces écrans géants deviennent une partie intégrante de captation", juge François Lanaud.

En Italie, la Lazio Rome a elle proposé à ses tifosi d'acheter un mannequin en carton les représentant, qui sera installé dans les tribunes de l'Olimpico. Une partie des bénéfices sera reversée à la Croix Rouge italienne.

L'idée fait aussi son chemin en France, dans la perspective de la reprise au cœur de l'été.

"On sera nous aussi dans cette réflexion", promet Florent Houzot. "Comme le supporter ne pourra pas aller au stade, il va être un peu plus devant sa télévision et on va le faire participer davantage à la retransmission".

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

FAÏT UN CHOIX	LE PLEIN DES SENS	SOMME	PRINCIPE VITAL	MACHIN À COUDRE	MESURE DE CAPACITÉ	RADIS EN TRANSE	COTAI
AVIONS							TOUR D'IVOIRE
SÉLECTION CHÏPIE			USÉ PAR LE TEMPS				
				QUARTIER DE CAEN		PARTIRAI EN PRIME	
SOLVANT	EN CRISE TROMPE		RETIRE	POTE NÉON		POSSESSIF	
					FÊTU	FORME D'AVOIR RISSOLÉ	
VIN	SAISON RÂPA				FÛT		
		SANS MOTIFS		CHEVAL-VAPEUR			DONNE SON ACCORD METTRE EN TERRE
HÉROÏNE D'UN CONTE CÉLÈBRE	CONNU CITRON VERT		CULOT		PANACHÉ ENVOLÉE	AMAS DÉSERT	
POTE	FIN DE VERBE EN PRIME			NOTE		BOUT DE CONDUIT	LETTRES DE RAMA SODIUM
		ARACHNIDE					
ÉMÉRITE						À L'ENVERS: POUILLIE	

Solution mots flechés d'hier

RICHARD	LE FEU POUR LE FEU	BELLE DU TEMPS, PASSE	A	AIR PRONOM	DE BAS EN HAUT; FOUILLE	QUARTIER DE PÂME	PETIT CUBE	JOUR DE L'AN	MÉTAL FIN DE MALAPTE	UN HOMME ET UNE FEMME
M	I	L	L	I	A	R	D	A	I	R
POINT	N	U	L	L	E	M	E	N	T	ENLÈVE-NT
VIN	C	R	U	R	E	R	E	N	E	O
LETTRES DE FIERRE	I	E	R	E	R	I	G	E	R	E
A	N	T	E	D	I	L	U	V	I	E
TRÈS ANCIEN LIE	E	T	R	N	P	O	C	E	R	N
COMPTE BANCAIRE	R	E	L	E	V	E	R	A	T	S
L	A	U	S	A	T	N	A	Z	S	N
NOTE EN TOUT	T	O	S	R	A	A	A	R	A	
EN LIVRE	I	V	E	O	G	I	V	E		
C	O	N	T	R	E	P	A	R	T	I
COMPEN SATION RECUSE	N	I	E	R	E	V	E	T	N	A

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâidi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Benteleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halaï
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب ojd MAROC

2017 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2				■						
3							■			
4				■					■	
5			■							■
6							■			
7		■				■				
8				■						
9								■		
10						■				

HORIZONTALEMENT

- 1- Du matin pour les ancêtres
- 2- Elliptique - Se font en se quittant
- 3- Affrété - Roi d'Espagne
- 4- Roche - Recueil d'adages
- 5- En côte - Souillure
- 6- Ferment - Déesse grecque
- 7- Roue à gorge - Au bout des rênes
- 8- Amie des bêtes - Sombres
- 9- Font un filet - Tableau
- 10- Ecimé - Héros de Virgile

VERTICALEMENT

- 1- Mal de chromosomes
- 2- N'a donc pu aboutir - Egalité aux échecs
- 3- Pour le petit écran - Bigarré
- 4- Née - En altitude
- 5- Pile - Bon à cultiver
- 6- Révée - Note
- 7- Nickel - Eclot - Souffleuse
- 8- Ventilation
- 9- Décodée - A le mors à la gueule
- 10- Déportation - Qui a de gros os

Grilles de sudoku

Facile

		2			6	5	1	
		4	2	1			7	
6		7				9		2
		8			5		9	
1	9		7		4		2	5
	4		1			3		
7		9				1		4
	2			6	1	7		
	6	1	3			2		

Moyen

			1	6				8
6								2
	4							7
5			9	7				8
3	6		4	2	8		5	1
	7			1	3			4
	5							3
4								6
9				3	2			

Difficile

2	5		3	6		4		
3			1			2		
5	7							4
	2		3	9	5		1	
6						5		8
		4			2			6
3		9	8		7		2	

Expert

2			8			3		
			9				4	
			4				2	
5	3		1			9		
8			6					4
		4			8		6	3
	9		8					
	7				9			
	2			3				6

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	O	N	J	E	C	T	U	R	E
2	E	P	I	E	■	L	A	■	U	C
3	L	I	V	■	G	E	R	M	E	R
4	L	U	E	U	R	■	I	E	■	A
5	O	M	A	R	■	O	R	N	E	S
6	P	■	U	G	T	M	■	A	C	E
7	H	I	■	E	A	■	A	I	R	■
8	A	V	A	N	C	E	S	■	O	N
9	N	A	R	C	O	T	I	Q	U	E
10	E	N	T	E	T	E	R	I	E	Z

Facile

9	8	2	4	7	6	5	1	3
3	5	4	2	1	9	8	7	6
6	1	7	8	5	3	9	4	2
2	7	8	6	3	5	4	9	1
1	9	3	7	8	4	6	2	5
5	4	6	1	9	2	3	8	7
7	3	9	5	2	8	1	6	4
4	2	5	9	6	1	7	3	8
8	6	1	3	4	7	2	5	9

Moyen

7	2	5	1	6	4	3	9	8
6	9	8	3	5	7	4	1	2
1	4	3	2	8	9	6	7	5
5	1	4	9	7	6	2	8	3
3	6	9	4	2	8	7	5	1
8	7	2	5	1	3	9	6	4
2	5	6	7	4	1	8	3	9
4	3	7	8	9	5	1	2	6
9	8	1	6	3	2	5	4	7

Difficile

2	8	5	7	3	6	1	4	9
7	4	1	2	5	9	8	6	3
3	6	9	1	4	8	2	7	5
5	9	7	8	6	1	3	2	4
4	2	8	3	9	5	6	1	7
6	1	3	4	2	7	5	9	8
8	7	4	5	1	2	9	3	6
9	5	2	6	7	3	4	8	1
1	3	6	9	8	4	7	5	2

Expert

2	4	7	8	5	6	3	1	9
1	5	8	9	3	2	6	4	7
9	6	3	7	4	1	8	2	5
5	3	6	1	7	4	9	8	2
8	2	9	3	6	5	1	7	4
7	1	4	2	9	8	5	6	3
6	9	5	4	8	7	2	3	1
3	7	1	6	2	9	4	5	8
4	8	2	5	1	3	7	9	6

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE REHAMNA
COMMUNE DE BENGUERIR

AVIS RECTIFICATIF
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°11/2020/CBG

Le Président de la Commune de Benguerir porte à la connaissance du public que l'appel d'offres sur offres de prix pour:

ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

est rectifié comme suit :

* Les catalogues et fiches techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marches avant 16 heures le 15/07/2020.

Le reste est sans changement.

N° 5000/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknès
S.G.S./S.E.T.M.

Avis rectificatif
De l'Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°02/2020/ILDH

Le 27 Juillet 2020 à 14h, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de rehabilitation d'un terrain de sport de football en gazon synthétique au quartier Al Wahda à la Commune de Meknès

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré service des équipements et des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : *Trente mille dhs(30.000,00dhs)*.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :

deux millions quatre-vingt-seize milles quatre Dhs00 cts TTC
(2.096.004 ,00dhs TTC).

N° 5003/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknès
S.E.T.M.

Avis rectificatif de
L'Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°11/2020/ILDH

Le 24 juillet 2020 à 14 heures 00 mn, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnou Zaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE PROVINCIALE N° 7040
AU CENTRE HAJ KADDOUR SUR 700 M A LA COMMUNE SIDI SLIMANE
MOUL AL KIFANE PREFECTURE DE MEKNES

Le Secteur d'activité, la classe minimale et la qualification demandés sont :

Secteur	Classe	Qualification
B	4	B.6

N° 5004/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknès
S.E.T.M.

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°10/2020/ILDH

Le 23 juillet 2020 à 14 heures 00 mn, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane BnouZaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DE L'ETABLISSEMENT DE PROTECTION SOCIALE DAR TALIBA N'ZALAT BNI AMMAR –COMMUNE N'ZALA BNI AMMAR-PREFECTURE DE MEKNES-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des équipements,des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt mille dhs (20.000,00dhs)**.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :

Un million soixante neuf mille quatre vingt dix huit dirhams TTC
(1.069.098,00 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.
- Le Secteur d'activité, la classe minimale et la qualification demandés sont :

Secteur	Classe	Qualification
A	4	A.5

- Ainsi le concurrent doit produire une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement « à titre définitif ou provisoire »
- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par règlement de la consultation.

N° 5001/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
Conseil de la Préfecture de Meknès
S.E.T.M.

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N°14/2020/ILDH

Le 29 juillet 2020 à 9 heures 00 mn, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane BnouZaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE REGIONAL DE LA PROTECTION SOCIALE
A LA COMMUNE DE MEKNES -PREFECTURE DE MEKNES-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des équipements,des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt neuf mille dhs (29.000,00dhs)**.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :

Un million neuf cent onze mille huit cent quarante dirhams TTC
(1.911.840,00 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.
- Elle est prévu une visite des lieux pour le 16 juillet 2020 à 10 heures, le point de départ sera du siège du Conseil de la Préfecture de Meknès, sis à l'adresse suscitée
- Le Secteur d'activité, la classe minimale et la qualification demandés sont :

Secteur	Classe	Qualification
A	4	A.5

- Ainsi le concurrent doit produire une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement « à titre définitif ou provisoire »
- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par règlement de la consultation.

N° 5002/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 WILAYA REGION D'ARAA TAFILALET
 PROVINCE DE TINGHIR
 CERCLE D'ALNIF
 CAIDAT D'ALNIF
 COMMUNE TERRITORIAL D'ALNIF
 N°279...../CA/2020

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 SUR OFFRE DES PRIX N° 06/CA/2020**

Le 23 Juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la commune d'Alnif, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 06/CA/2020 relatif aux Travaux d'alimentation en eau potable des douars Ait Hammou, Tabourigte, Taalalte, Mimarighen et Amgane à partir du forage d'Ait Hammou de la commune Alnif province de Tinghir. -3eme Tranche-

- ✓ Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **30 000,00 Dhs**
- ✓ L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **1.050.060,00 DH**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au près du bureau de service des marches de la commune d'Alnif, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postal aux concurrents qui le demandent en application de l'article 27 ;29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés pour le compte de l'Etat et des établissements publics ainsi que certaines règles relatives à leurs gestion et leur contrôle .

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service des marches de la commune.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
 - Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification suivant est exigée :

Secteur	Qualification	classification
A : CONSTRUCTION	A6	5

N° 4990/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
 DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT
 SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 Département de l'Enseignement Supérieur
 et de la Recherche Scientifique



الجمهورية المغربية
 وزارة التربية الوطنية
 والتعليم العالي والبحث العلمي
 الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
 جهة درآة-تافيلالت
 المديرية الإقليمية
 ميدلت

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Éducation Nationale
 de la Formation Professionnelle
 de l'enseignement supérieur
 et de la recherche scientifique
 Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
 Région Drâa-Tafilalet
 Direction Provinciale de Midelt

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
 Au rabais ou à majoration
 (Séance publique)**

Le 24/07/2020, il sera procédé au bureau du chargé de service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'AREF DT de Midelt, sis à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts au rabais ou à majoration comme suit :

I. Appel d'offres n° 27/MID/INV/2020

Objet : «Travaux de Construction de l'Ecole Communautaire MOHA AMAHZOUN BEN HMAD à la CT BOUMIA, province de Midelt »

- Heure d'ouverture des plis 09H00
- Cautionnement provisoire est fixé à :180 000.00Cent Quatre-vingt Mille Dirhams
- L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :

Montant DH TTC : 12 019272, 00 DHS (Douze millions dix-neuf mille deux cent soixante-douze Dhs 00 Centimes)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sis à Avenue ElmassiraMidelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- soit déposés contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sis à l'adresse précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.

Pour le dossier technique les concurrents doivent produire :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de classification et de qualification.

APPEL D'OFFRES	Secteur (Nouveau système)	Qualification (Nouveau système)	Classe minimale (Nouveau système)
27	A	A.2	3

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES, CONSTRUCTION, ÉQUIPEMENT ET PATRIMOINE.
 BUREAU DES MARCHÉS
 La direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt
 Avenue El Massira BP: 317 MIDELT ☎ /05 35 58 21 42 35 /05 35 58 04 18

N° 4993/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale,
 de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement
 Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Département de l'Enseignement Supérieur
 et de la Recherche Scientifique



المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية والتعليم
 العالي والبحث العلمي
 قطاع التعليم العالي والبحث العلمي

Avis d'appel d'offres ouvert N°05IUH2C/2020

(Séance publique)

Le Vendredi 24/07/2020 à 10h00, il sera procédé, au siège de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis 19, rue Tarik Ibnou Ziad – Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**«ACHAT DE MATERIEL SCIENTIFIQUE
 POUR LA FACULTE DES SCIENCES BEN M'SIK CASABLANCA»
 EN CINQ LOTS:**

Lot n°	Désignation	Montant du cautionnement provisoire en dirhams	Estimation en DHs TTC
1	Achat de matériel scientifique pour le département de physique de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca	3 000.00	265 484.28
2	Achat de matériel scientifique pour le département de Biologie de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca	5 000.00	451 560.00
3	Achat de matériel scientifique pour le département de Géologie de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca	1500.00	111 000.00
4	Achat de matériel scientifique pour le département de Chimie de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca	1300.00	105 480.00
5	Achat de matériel scientifique pour les laboratoires de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca	4 000.00	323 952.00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au service des affaires économiques et financières de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca à l'adresse suivante : Avenue Cdt Driss El Harti Casablanca. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du service des affaires économiques de la Faculté des Sciences Ben M'Sik de Casablanca au plus tard le 23/07/2020 à 16h ;
- Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont prévues par l'article 07 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

Le délai de dépôt de la documentation et des prospectus techniques expire au plus tard le 23/07/2020 à 16h et doit être déposé auprès du service marché de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca.

N° 4991/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale,
 de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement
 Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Département de l'Enseignement Supérieur
 et de la Recherche Scientifique



المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية والتعليم
 العالي والبحث العلمي
 قطاع التعليم العالي والبحث العلمي

Avis d'appel d'offres ouvert N°07IUH2C/2020

(Séance publique)

Le Vendredi 24/07/2020 à 10h30, il sera procédé, au siège de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis 19, rue Tarik Ibnou Ziad – Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**« ACHAT DE MATERIEL D'ENSEIGNEMENT
 POUR LA FACULTE DES SCIENCES BEN M'SIK CASABLANCA »
 EN LOT UNIQUE:**

Lot n°	Désignation	Montant du cautionnement provisoire en dirhams	Estimation en DHs TTC
1	Achat de Matériel d'enseignement divers.	7.000,00 DH	624 324.00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au service des affaires économiques et financières de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca à l'adresse suivante : Avenue Cdt Driss El Harti Casablanca. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du service des affaires économiques de la Faculté des Sciences Ben M'Sik de Casablanca au plus tard le 23/04/2020 à 16h ;
- Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont prévues par l'article 07 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

Le délai de dépôt de la documentation et des prospectus techniques expire au plus tard le 23/07/2020 à 16h et doit être déposé auprès du service marché de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca.

N° 4992/PA

ANKA LOGISTIC SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIEE UNIQUE
CAPITAL SOCIAL : 10.000,00 DH
SIEGE SOCIAL: LOT 31 LOTISSEMENT AL HAMD SIDI MOUMEN CASABLANCA.

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un PV des décisions prises par la gérante associée unique, Mme Amina ETOUN en date du 05/06/2020, il a été décidé l'augmentation de capital social de 10.000 ,00 dhs à 100.000,00 dhs, quatre vingt dix mille dirhams (90.000,00 dhs) d'augmentation en numéraire.

Le capital social est devenu du montant de 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune, gardées par Mme Amina ETOUN. Le dépôt légal est effectué auprès du secrétariat greffier du tribunal de commerce de Casablanca en date 22/06/2020 S/N736571 .Registre de commerce de Casablanca S/N°304427.

N° 4996/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER YA ACTION "S.A.R.L AU"

Constitution Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 10/06/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes : DENOMINATION: YA ACTION "S.A.R.L AU" OBJET : MARCHAND DE PRODUITS COSMETIQUE EN GROS LE SIEGE : CASA-

BLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI IER ETG Q.H. CAPITAL SOCIAL : 10.000,00 DHS, divisé en 100 parts de 100 DHS chacune;

- Mr MOHAMMED-SAAD GEAWHARI... 100,00 Parts Soit un total de 100,00 Parts GERANCE : La société est gérée par Mr MOH A M M E D - S A A D GEAWHARI.

ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.

RC N°463259.

Pour extrait et mention N° 4997/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 16/2020 DKGR

Le 13/08/2020 à 10 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les : PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DES PRISES ET DES OUVRAGES DU

RESEAU D'IRRIGATION DU PERIMETRE DES DOUKKALA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Soixante-dix Mille Dirhams (70.000,00 DH).

Le montant de prestations de gardiennage susceptibles d'être réalisées pour une année du marché-cadre issu du présent appel d'offres varie entre un minimum de Trois Millions Cinq Cents Mille Dirhams (3.500.000,00 DH) et un maximum de Sept Millions de Dirhams (7.000.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ; - Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;

- Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www. marchespublics.gov.ma) ;

- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 21/07/2020 à 10 heures et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

N° 4998/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DIRECTION DES ROUTES DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE MIDELT

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 31/2020

Le 23/07/2020 à 10h00min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de

l'Équipement, du Transport de la logistique et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : Etude de reconstruction d'un ouvrage d'art au PK 51+000 de la RP 7319 dans la province de Midelt.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, Rue Agadir Midelt, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'état : http://www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3.000,00 DH (trois Mille Dirhams).

- L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 144 000,00 dhs (Cent quarante-quatre mille dirhams.)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jomada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marches publiques.

Les concurrents peuvent : • Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de Midelt;

• Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de Midelt ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ; Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation. Dossier technique comprenant :

• Pour les concurrents installés au Maroc :

Le concurrent doit fournir la copie certifiée conforme de l'attestation d'agrément pour les domaines D4 et D5.

• Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N° 4999/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR WILAYA DE LA REGION ORIENTALE PREFECTURE D'OJUDA-ANGAD CERCLE OJUDA BANLIEUE NORD CAIDAT D'AIN SFA COMMUNE D'AIN SFA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX (SEANCE PUBLIQUE)

N° 03/2020

Le Mardi 28 juillet 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans le bureau du président de la Commune de Ain Sfa à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres sur offres de prix N° 03/2020 pour location d'un café communal relevant des biens de la Commune Ain Sfa , situé au centre de Ain Sfa . Selon le tableau suivant :

objet	Heure d'ouvertures des plis	Caution provisoire	Estimation minimale de loyer mensuel .	observations
Café N° Inv :07	11H 00min du matin	2000 ,00 dirhams (Deux Mille DH)	1000 ,00 DHS (Mille DHS).	Pour plus de renseignements ; voir le règlement de la consultation et CPS relatifs à l'appel d'offres ouvert n° 03/2020

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de service technique de la Commune de Ain Sfa , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics au site suivant : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article.19 du décret n°2.12.349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 ci-dessus.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Ain Sfa
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la commune.
- ✓ Soit déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.

- La visite des lieux est facultative, aura lieu le Mardi 21 Juillet 2020 à 11 H 00 min au siège de la commune intéressée.

N° 4995/PA



الجمهورية المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
أكاديمية للتربية الوطنية والتكوين المهني
جامعة كاديم واديون

Direction Provinciale de Guelmim

Avis Rectificatif

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics, le Directeur Provincial du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle de Guelmim, porte à la connaissance du public, que des rectifications sont introduites sur les avis publiés dans la libération le : 12/06/2020 n° : 90392 et Rissalat al oumma du 12/06/2020 n° : 11547 ,concernant les appels d'offres ouverts comme suit :

N° aoo	RECTIFICATIONS
15/2020/BI.DPMENG	CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION : NEANT AU LIEU DE ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EG1 ET CQ1 CATEGORIE 4 DATE OUVERTURE DES PLIS : 13/07/2020 AU LIEU DE 07/07/2020
16/2020/BI.DPMENG	DATE OUVERTURE DES PLIS : 13/07/2020 AU LIEU DE 07/07/2020
17/2020/BI.DPMENG	Estimation administrative : 33750.00 trente trois mille sept cent cinquante dhs 00 cts au lieu de SOIXANTE QUINZE MILLE DHS. DATE OUVERTURE DES PLIS : 13/07/2020 AU LIEU DE 07/07/2020
18/2020/BI.DPMENG	Estimation administrative : 33750.00 trente trois mille sept cent cinquante dhs 00 cts au lieu de SOIXANTE QUINZE MILLE DHS. DATE OUVERTURE DES PLIS : 13/07/2020 AU LIEU DE 07/07/2020

Le reste est le même.

N° 4994/PA

LONG TEST TRANS
I- Aux termes d'un acte SSP en date du 12/02/2020, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :
-DENOMINATION: LONG TEST TRANS S.A.R.L AU
-OBJET SOCIAL : ENTREPRENEUR DE TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI - NATIONAL ET INTERNATIONAL.
-SIEGE SOCIAL : Boulevard Palestine & et Houria Kissariat Ahrabar 2ème Etage Appartement N° 3 El Alia Mohammedia.

-CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 DH divisé en Mille (1000) parts sociales de 100 dhs
Souscrites par, Mr TARIK ALLALATE 1000 Parts Sociales et
-GERANCE : La société est gérée par Monsieur TARIK ALLALATE
-EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre
-DUREE : 99 ans.
II- Le dépôt légal a été effectué au Secrétariat greffe du Tribunal de Première Instance de Mohammedia le 22/06/2020, sous le n°578
POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 5005/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
COMMUNE D'IGHERM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 02/CT.IGH/2020
Le mercredi 29 JUILLET 2020 à 11 h, il sera procédé dans le bureaux du président de la commune d'igherm province de Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix pour Travaux D'aménagement de la route reliant la RR 106

au douar aniloul Commune Igherm Province De Taroudant.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de président ou au service marche public de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5.000,00 (cinq mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (cent quatre vingt dix mille dhs) (190.000,00).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° : 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer par

courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit participer par soumission électronique via le site web des marchés publics.
N° 5006/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE RHAMNA

Objet : Etude d'élargissement et de renforcement de la RP2113 et de mise à niveau des ouvrages hydrauliques de de la RP2111, Province de Rhamna

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°18/2020

OUVERTURE DES PLIS LE 28/07/2020

Le 28/07/2020 à 10h 30 (dix Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Equipelement, du Transport, de La logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Etude d'élargissement et de renforcement de la RP2113 et de mise à niveau des ouvrages hydrauliques de de la RP2111, Province de Rhamna

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Equipelement, du Transport, de La Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des **Marchés Publics** sur l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quatre mille Cent dirhams (4 100.00 dhs)**.
L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **deux cent soixante-dix mille cinq cent vingt-huit dirhams (270 528.00 dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

Dossier technique :

2.1 Pour les concurrents installés au Maroc :

- a) Une copie certifiée conforme du certificat d'agrément D4 : Routes, autoroutes et Transport.

2.2 Pour les concurrents non installés au Maroc :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b) Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations similaires ont été exécutées, avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s) ;

N° 5007/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE RHAMNA

Objet : Etude géotechnique d'élargissement et de renforcement de la RP2113 et de mise à niveau des ouvrages hydrauliques de de la RP2111, Province de Rhamna -

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°19/2020

OUVERTURE DES PLIS LE 29/07/2020

Le 29/07/2020 à 11h 30 (Onze Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Equipelement, du Transport, de La logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Etude géotechnique d'élargissement et de renforcement de la RP2113 et de mise à niveau des ouvrages hydrauliques de de la RP2111, Province de Rhamna

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Equipelement, du Transport, de La Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des **Marchés Publics** sur l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Mille Neuf cent (1 900,00) dirhams**.
L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **cent vingt-Six mille dirhams (126 000 .00 dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

Dossier technique :

2.1 Pour les concurrents installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

ACTIVITE	QUALIFICATION	CATEGORIE
EG	EG3	3

2.2 Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les candidats doivent fournir :

- a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé
- b. Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations similaires ont été exécutées, avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s).

N° 5008/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية
Initiative Nationale pour le Développement Humain

AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT d'appel d'offres ouvert N° 05/2020/INDH

Le Gouverneur de la Province de Khénifra informe le public que des modifications sont portées sur le dossier d'appel d'offres n° 05/2020/INDH relatif aux : **Travaux d'alimentation en eau potable du douar Amahrouk relevant de la commune Sidi Lamine et du douar Aït Alla Lhouadine relevant de la commune Moha Ou Hammou Zayani - Province de Khénifra**, publié dans les journaux :

- Libération n° 9038 du 11/06/2020
- Itihad Lichtiraki n° 12564 du 12/06/2020

Lesdites modifications concernent :

- la date d'ouverture des plis qui est reportée au 29/07/2020 à 10 heures au lieu de 06/07/2020 à 11 heures
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage qu'est fixée à la somme d'**Un million quatre cent quinze mille deux cent trente huit dirhams (1.415.238,00 Dhs TTC)** au lieu d'**Un million trois cent quatre vingt dix neuf mille six cent vingt dirhams TTC (1.399.620,00 Dhs TTC)**
- Pour le dossier technique il doit comprendre la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	qualification
C (Assainissement, conduites, canaux)	4	C1 : Réseaux de conduites sous pression de petit diamètre inférieur ou égal à 400 mm et ouvrages annexes et C3 : Travaux courants de réseaux d'assainissement et ouvrages annexes

- le CPS et le bordereau des prix

Le reste inchangé.

Ces modifications ont été portées dans le dossier de consultation téléchargeable du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

N° 5011/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DRAA-TAFILALTE
DIRECTION PROVINCIALE DE ZAGORA
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES
DES CONSTRUCTIONS DES ÉQUIPEMENTS ET DE PATRIMOINE
BUREAU DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : AOO66/ZAG/2020.

SEANCE PUBLIQUE

Le 24 Juillet 2020, à partir de 14 h00 mn après-midi, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Zagora, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	DATES D'OUVERTURE DES PLS
66/ZAG/2020	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES TERRAINS DE SPORT AUX LYCEES COLLEGIUX : DARAA, DIAM CHARLAI ET IBRAH ELBOUKHARIRELEVANT DE LA DP DE L'AREF DT A ZAGORA AUX CTS : ZAGORA ET TAMEGRROUTE PROVINCE DE ZAGORA.	816 000.00 DH	7 000.00 DH	24/07/2020 à 14H00

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à ZAGORA. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Zagora.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 06 du règlement de la consultation

N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel prévu par le règlement de consultation.

N° 5010/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification du Sud Ouest

Direction Provinciale des Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification de Taroudant

N° :DREFLCD.SO/DPEFLCD 37

AVIS D'APPEL D'OFFRES DE CHASSE N°: 04/2020 DPEFLCD/37

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant recevra jusqu'au **23 Juillet 2020 à 10 heures** les offres concernant l'amodiation du droit de chasse touristique dans le lot ci-après cité :

Province ou Préfecture	COMMUNE RURALE	DENOMINATION DU LOT	SUPERFICIE APPROXIMATIVE (Ha)	TYPE DE GIBIER
Taroudant	-Ouled Aissa -Igli -Igoudar M'Nabha -Tinzert -Lamhara -Ouled-Berhil	Taroudant	5005	Gibier Migrateur (Tourterelle)

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant les, jour et heure ci-dessus mentionnés.

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré au bureau de la chasse et pêche au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Dix Mille Dirhams (10.000,00 Dh)**

L'appel d'offres est ouvert aux sociétés de chasse touristique dûment constituées, et déclarées conformément aux dispositions réglementant le droit de chasse touristique.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont :

1/ - **Dossier administratif comprenant :**

- Une demande d'amodiation du droit de chasse établie sur papier timbré, mentionnant notamment le nom et l'adresse complète du siège social de la société ainsi que le nom du lot pour lequel la société présente sa soumission.
- Une déclaration sur l'honneur établie selon le modèle de l'annexe 1 du CPS.
- Une copie du statut de la société dûment signé et légalisé dont l'objet de la société doit mentionner l'exercice de la chasse touristique.
- Les documents justifiant le nombre de chasseurs touristes cynégètes reçus au titre des deux dernières saisons (copie des licences de chasse touristique).
- La ou les pièces, copies certifiées conformes, justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la société.
- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le demandeur est en situation fiscale régulière.
- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.
- Récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu tel que le montant de ce cautionnement est fixé à l'article 9 ci-après ;
- Le Cahier des Prescriptions Spéciales dont toutes les pages doivent être paraphées. La dernière page est signée avec la mention "lu et accepté".

2. **Le dossier technique** porte sur l'acte d'engagement modèle en annexe 2 et qui comporte :

- Le montant proposé en chiffres et en lettres à titre de redevance annuelle à verser au fonds de la chasse et de la pêche continentale.
- L'offre financière précisant le **montant minimum à dépenser durant toute la période du bail (cinq (5) ans)** par le demandeur en matière d'aménagement et d'amélioration cynégétiques. Cette offre financière n'est pas exigée en cas d'amodiation du droit de chasse pour gibier migrateur.
- L'engagement à assurer le gardiennage durant la période de bail à raison d'un minimum d'un gardien tous les mille (1000) ha ainsi que le balisage et la signalétique de chaque lot pour lequel il se porte candidat conformément aux dispositions des articles 34 et 35 du CPS.

N° 5009/PA

TIZIDIS

Aux termes d'un acte sous-seing privé enregistré à Casablanca le 19/06/2020, il a été procédé à la création d'une Société à Responsabilité Limitée D'Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

1-DENOMINATION SOCIALE : TIZIDIS
2- OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'achat, la vente, la représentation, la distribution, de produits de parfumerie.
3-SIEGE SOCIAL : Casablanca, 31, Bloc C, Le Comptoir.
4-DUREE DE LA SOCIÉTÉ : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99)
5-CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à Dix Mille (10.000) dirhams. Il est divisé en 100 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique.
6-GERANCE : Monsieur Tayeb EL HILALI a été nommé, gérant pour une période indéterminée. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 26/06/2020 sous le numéro 737318.

N° 5012/PA

PARTNER TRAINING SERVICES

Aux termes d'un acte sous-seing privé enregistré à Casablanca le 04/02/2020, il a été procédé à la création d'une Société à Responsabilité Limitée D'Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

1-DENOMINATION SOCIALE : PARTNER TRAINING SERVICES
2- OBJET SOCIAL : La société a pour objet le conseil et le développement en stratégie.
3-SIEGE SOCIAL : Casablanca, 49, Av 2 Mars, 3^{ème} étage, Bureau 13.
4-DUREE DE LA SOCIÉTÉ : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99)
5-CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à Dix Mille (10.000) dirhams. Il est divisé en 100 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique.
6-GERANCE : Monsieur EL AZHARI Hassan a été nommé, gérant pour une période indéterminée. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 22/06/2020 sous le numéro 736483.

N° 5013/PA

STOP DISTRIBUTION
Société A Responsabilité Limitée Au Capital de 10 000,00 dirhams
Siège Social : 6, Avenue de la Plage, Ain Sebaa Casablanca
Aux termes des délibéra-

tions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/06/2020, il a été décidé :

1-d'augmenter le capital social qui est actuellement de Dix Mille (10 000.00) dirhams pour le porter à Un Million Cinq Cent Mille (1 500 000.00) dirhams et ce par la création de Quatorze Mille Neuf Cent (14 900) parts nouvelles de Cent (100.00) dirhams chacune toutes souscrites en numéraires et intégralement libérées, par compensation avec les comptes courants créditeurs des associés.
2- d'attribuer les Quatorze Mille Neuf Cent (14 900) parts nouvelles à la Société RAMISI et à Madame WIZMAN Rebecca Mercedes à raison de Sept Mille Quatre Cent Cinquante parts pour chacun d'entre eux et d'assimiler lesdites parts, de point de vue droits et obligations, aux parts d'intérêts anciennes et de porter jouissance de ce jour;
3- de nommer Monsieur BOUKANOUF Saïd en qualité de cogérant pour une durée de trois (3) années entière et consécutive prenant cours à la date de signature du présent.
4- de modifier les articles six (6), sept (7) et quarante trois(43) des statuts;
5- de mettre à jour lesdits statuts en modifiant tous les articles ayant été touchés et modifiés par la présente assemblée générale extraordinaire sur toute autre assemblée générale extraordinaire antérieure à cette date.
6- d'approuver les nouveaux statuts;
7- de conférer tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ladite assemblée pour effectuer les formalités prévues par la loi

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 26/06/2020 sous le numéro 737346.

N° 5014/PA

Les Etapes Touristiques Africaines
S.A. au capital de 1.350.000 dhs
47, Bd la Corniche - CASABLANCA
CONVOCAATION
Conformément à l'article 28 des Statuts de la société, Messieurs les Actionnaires de la Société Les Etapes Touristiques Africaines (E.T.A.) S.A. Société au capital de 1.350.000 dhs, inscrite au R.C. d'Agadir sous le n°1/67, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à Casablanca, 47 boulevard la Corniche, 6^o étage, le 23 juillet 2020 à 16 heures, en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1^o) approbation de la tenue tardive de l'A.G.O.,

suite au confinement imposé par le coronavirus 2^o) lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
3^o) approbation, s'il y a lieu, de ces rapports, des comptes et états de synthèse au 31/12/2019
4^o) affectation des résultats
5^o) quitus à conférer au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2019
6^o) questions diverses
Les documents afférents à cette assemblée (rapport du Conseil d'Administration - états de synthèse - projet des résolutions) sont tenus à la disposition des Actionnaires à l'adresse sus-indiquée.

N° 5015/PA

SOCIETE
E 2M BATIMENT
SOCIETE A
RESPONSABILITE
LIMITEE
CAPITAL : 1.000.000
DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : HAY
LAARY CHEIKH BD
AL MASSIRA N°145-147
/ NADOR
CESSION DES PARTS ET
NOMINATION
D'UN NOUVEAU
GERANT

• Par Procès verbal à Nador en date du 16/06/2020 dûment enregistré et déposé, les Porteurs des parts sociales de la société dénommée « SOCIETE E2M BATIMENT » ont approuvé la cession de parts consentie en date du 15/06/2020 et nomination de MR. EL YANDOEUZI MOHAMMED porteur de la CIN n°5629319 comme nouveau gérant.

• Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de première instance de NADOR le 24/06/2020 sous le n° :612.

N° 5016/PA

SOCIETE ARCHELYA - SARLAU
CONSTITUTION DE
SOCIETE

I- Aux termes d'un acte SSP à NADOR le 15/06/2020, il a été établis les Statuts d'une Société à responsabilité Limitée avec les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : « SOCIETE ARCHELYA-SARLAU. »
OBJET : La société a pour objet l'exercice de la profession d'ARCHITECTE .
SIEGE SOCIALE : Le siège social est fixé à : HAY LAARY CHEIKH RUE A B D E L K H A L E K TORRES - IMM.ACHIFAA - 5^oETAGE - APP 46-Nador .
DUREE : 99 années à compter du jour de la constitution définitive de la société.
APPORTS : L'associé unique a fait apport en nature et en numéraire de la totalité du capital social, soit :

- Mr. EL YANDOUZI Mohamed : 800.000 DHS
TOTAL : 800.000 DHS
CAPITAL SOCIAL : 800.000 DHS divisé en 8000 parts de 100 DHS chacune intégralement libérées et détenues par L'associé unique.
GERANCE : La Société est gérée et administrée par Mr. EL YANDOUZI Mohamed pour une durée illimitée.

II - Le Dépôt Légal a été effectué au Tribunal de Première Instance de NADOR le 24/06/2020 Sous le n° 613.

N° 5017/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
03/2020/FDR

Le 28 Juillet 2020 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant: Travaux de construction d'un centre de santé au douar Ziar à la commune Aguelmous - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le prix d'acquisition des plans est fixé à Cinquante dirhams (50,00 dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Douze mille Dirhams (12.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Sept cent quatre vingt trois mille huit cent dix neuf dirhams TTC (783.819,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 5018/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
09/2020/INDH

Le 28 Juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant: Travaux d'alimentation en eau potable des douars Ait Ali Arrekass 1 et 2 relevant de la commune Sidi Amer - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf mille dirhams (9.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent quatre vingt mille quatre cent quatre dirhams TTC (580.404,00 Dhs TTC)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 5019/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
CHUACHOUA
CERCLE
DE CHICHAOUA
CAIDAT SAIDATE
COMMUNE SAIDATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 09/2020

Le 24 JUILLET 2020 à 10H 00 du matin il sera procédé au bureau Mr. Le président du conseil communal DE SAIDATE, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres pour LOCATION PARKING DU CENTRE AGUIDIR A LA Commune SAIDATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de la régie de la commune ou téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marches publics.gov.ma

• PARKING DU CENTRE AGUIDIR COMMUNE SAIDATE

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 4000.00 dhs (quatre mille dirhams).

Le montant estimatif de l'affermage est 45600,00 dhs (quarante-cinq mille six cent dhs) ANNUEL. La durée de location : a partir de 01 AOUT 2020 au 31 décembre 2021

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposé contre récépissé leurs plis dans le bureau de régisseur en recette de la commune saïdate .

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit envoyer par voie électronique conformément à l'article 6 du règlement de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 14-20 du 04/09/2014.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la Consultation. N.B: Tout document présenté par le concurrent sous forme de photocopie doit être légalisé par l'autorité compétente

N° 5020/PA



Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Casablanca – Settat
Direction Provinciale d'El-Jadida

Avis rectificatif des appels d'Offres :

- 01J/EXP/2020 paru dans Libération N° : 9034 du 6-7 juin 2020 et N° : 9050 du 25 juin 2020
- 02J/EXP/2020 paru dans Libération N° : 9036 du 09 juin 2020
- 03J/EXP/2020 paru dans Libération N° : 9039 du 12 juin 2020
- 04J/EXP/2020 paru dans Libération N° : 9039 du 12 juin 2020

Le Directeur Provincial du Ministère de l'Éducation Nationale & de la Formation Professionnelle & de l'enseignement supérieurs et de la recherche scientifique d'El Jadida, porte à la connaissance du public que les avis des appels d'offres ouverts N° : 01J/EXP/2020 ; 02J/EXP/2020 ; 03J/EXP/2020 et 04J/EXP/2020 ayant pour objet : **approvisionnement en matières et fournitures d'alimentation pour les internats, les cantines des établissements scolaires relevant de la direction provinciale d'El Jadida, AREF – Casablanca-Settat. (Zone 1) ; (Zone 2) ; (Zone 3) et (Zone 4) respectivement en cinq (05) lots sépare :**

- Lot n° 01 : Viande rouge
- Lot n° 02 : Poulets et œufs
- Lot n° 03 : Pain et viennoiserie
- Lot n° 04 : fruits et légumes
- Lot n° 05 : Epicerie

Sont changés comme suit :

1-a : L'estimation du lot N° 3 de l'appel d'offre **01J/EXP/2020** a été changé du :

MIN : 833 735.00 (huit cent trente-trois mille sept cent trente-cinq dirhams)

MAX : 1 250 602.50 (un millions deux cent cinquante mille six cent deux dirhams et cinquante centimes)

Au

MIN : 832 805.40 (huit cent trente-deux mille huit cent-cinq dirhams et quarante centimes)

MAX : 1 249 208.10 (un million deux cent quarante-neuf mille deux cent-huit dirhams et dix centimes)

1-b : L'estimation du lot N° 5 de l'appel d'offre **01J/EXP/2020** a été changé du :

MIN : 2 213 799.72 (deux million deux cent treize mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams et soixante-douze centimes)

MAX : 3 321 085.20 (trois millions trois cent-vingt –un mille quatre-vingt-cinq dirhams et vingt centimes)

Au

MIN : 2 272 356.51 (deux million deux cent soixante-douze mille trois cent cinquante-six dirhams et cinquante-un centimes)

MAX : 3 258 911.69 (trois million deux cent cinquante-huit mille neuf cent onze dirhams et soixante-neuf centimes)

2-a : L'estimation du lot N° 3 de l'appel d'offre **02J/EXP/2020** a été changé du :

MIN : 654 500.00 (six cent cinquante-quatre mille cinq cent dirhams)

MAX : 981 751.10 (neuf cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-un dirhams et dix centimes)

Au

MIN : 653 756.00 (six cent cinquante-trois mille sept cent cinquante-six dirhams)

MAX : 980 695.10 (neuf cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-quinze dirhams et dix centimes)

2-b : L'estimation du lot N° 5 de l'appel d'offre **02J/EXP/2020** a été changé du :

MIN : 2 074 354.72 (deux million soixante-quatorze mille trois cent cinquante-quatre dirhams et soixante-douze centimes)

MAX : 3 120 081.43 (trois million cent vingt mille quatre-vingt-un dirhams et quarante-trois centimes)

Au

MIN : 2 039 054.10 (deux million trente-neuf mille cinquante-quatre dirhams et dix centimes)

MAX : 3 067 125.88 (trois million soixante-sept mille cent vingt-cinq dirhams et quatre-vingt-huit centimes)

2-b : La date d'ouverture des plis a été changée du jeudi 02 juillet 2020 à 10 heure au lundi 13 juillet 2020 à 10 heures matin.

3-a : L'estimation du lot N° 3 de l'appel d'offre **03J/EXP/2020** a été changé du :

MIN : 639 905.00 (six cent trente-neuf mille neuf cent-cinq dirhams)

MAX : 959 857.50 (neuf cent cinquante-neuf mille huit cent cinquante-sept dirhams et cinquante centimes)

Au

MIN : 639 260.20 (six cent trente-neuf mille deux cent soixante dirhams et vingt centimes)

MAX : 958 890.30 (neuf cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix dirhams et trente centimes)

3-b : L'estimation du lot N° 5 de l'appel d'offre **03J/EXP/2020** a été changé du :

MIN : 2 099 198.29 (deux million quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit dirhams et vingt-neuf centimes)

MAX : 3 149 313.55 (trois million cent quarante-neuf mille trois cent treize dirhams et cinquante-cinq centimes)

Au

MIN : 2 059 741.82 (deux million cinquante-neuf mille sept cent quarante-un dirhams et

quatre-vingt-deux centimes)

MAX : 3 090 121.03 (trois millions quatre-vingt mille cent-vingt-un dirham et trois centimes)

3-c : La date d'ouverture des plis a été changée du lundi 06 juillet 2020 à 10 heure au mercredi 15 juillet 2020 à 10 heures matin.

4-a : L'estimation du lot N° 2 de l'appel d'offre **04J/EXP/2020** a été changé du :

MIN : 722 035.47 (sept cent vingt-deux mille trente-cinq dirhams et quarante-sept centimes)

Au

MIN : 722 021.75 (sept cent vingt-deux mille vingt-un dirhams et soixante-quinze centimes)

4-b : L'estimation du lot N° 3 de l'appel d'offre **04J/EXP/2020** a été changé du :

MIN : 691 687.87 (six cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-sept dirhams et quatre-vingt-sept centimes)

MAX : 1 037 531.80 (un million trente-sept mille cinq cent trente-un dirhams et quatre-vingts centimes)

Au

MIN : 690 963.50 (six cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-trois dirhams et cinquante centimes)

MAX : 1 036 445.80 (un million trente-six mille quatre cent quarante-cinq dirhams et quatre-vingt centimes)

4-c : L'estimation du lot N° 5 de l'appel d'offre **04J/EXP/2020** a été changé du :

MIN : 2 300 992.19 (deux millions trois cent mille neuf cent quatre-vingt-douze dirhams et dix-neuf centimes)

MAX : 3 451 487.13 (trois millions quatre cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-sept dirhams et treize centimes)

Au

MIN : 2 261 353.76 (deux million deux cent soixante-un mille trois cent cinquante-trois

dirhams et soixante-seize centimes)

MAX : 3 392 027.56 (trois million trois cent quatre-vingt-douze mille vingt-sept dirhams et cinquante-six centimes)

4-d : La date d'ouverture des plis a été changée du jeudi 09 juillet 2020 à 10 heure au jeudi 16 juillet 2020 à 10 heures matin.

5- : et que le reste est sans changement.

Vous trouverez les dossiers des appels d'offre rectifiés sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Comme vous pouvez les retirés du bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale & de la Formation Professionnelle & de l'enseignement supérieurs et de la recherche scientifique d'El Jadida.

ROYAUME DU MAROC ASSOCIATION MOHAMADIA D'HEMODIALYSE EL KELAA DES SRAGHNA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/2020

Le LUNDI 27 JUILLET 2020 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux Du centre mohamadi de dialyse HOPITAL ESSALAMA à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE MOHAMADI DE DIALYSE A KELAA DES SRAGHNA (LOT UNIQUE) Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés du centre MOHAMADI de dialyse HOPITAL ESSALAMA à la province D'EL KELAA DES SRAGHNA Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000.00 dirhams (Dix mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent soixante quatorze mille cent quarante un dirhams 70 cts (274 141.70 dhs)JTC.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148 et 149 du Décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent soit :

* envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

* les déposer contre récépissé à l'adresse centre al mohamadi de dialyse HOPITAL ESSALAMA à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA ;

* les remettre séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de consultation.

N° 5021/PA

ROYAUME DU MAROC ASSOCIATION MOHAMADIA D'HEMODIALYSE EL KELAA DES SRAGHNA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°02/2020

Le MARDI 11 AOUT 2020 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux Du centre mohamadi de dialyse à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux :

ACHAT ET INSTALLATION DE QUATRE GENERATEURS D'HEMODIALYSE AU CENTRE D'HEMODIALYSE AL MOHAMADI A ELKALAA DES SRAGHNA LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés du centre MOHAMADI de dialyse HOPITAL ESSALAMA à la province D'EL KELAA DES SRAGHNA Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000.00 dirhams (vingt mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre cent quarante mille dirhams (440 000.00 dhs)JTC.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148 et 149 du Décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent soit :

* envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

* les déposer contre récépissé à l'adresse bureaux Du centre mohamadi de dialyse à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA.

* les remettre séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La documentation exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposés dans le bureaux Du centre AL MOHAMADI de dialyse à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA avant le 10/08/2020 à 15 h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de consultation.

N° 5022/PA

ROYAUME DU MAROC ASSOCIATION MOHAMADIA D'HEMODIALYSE EL KELAA DES SRAGHNA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°03/2020

Le Mercredi 12 AOUT

2020 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux Du centre mohamadi de dialyse à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux :

ACHAT ET INSTALLATION DE L'AUTOMATE D'IMMUNOANALYSE MULTIPARAMETRIQUE AU CENTRE D'HEMODIALYSE AL MOHAMADI A ELKALAA DES SRAGHNA LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés du centre MOHAMADI de dialyse HOPITAL ESSALAMA à la province D'EL KELAA DES SRAGHNA Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000.00 dirhams (vingt mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de trois cent quarante neuf mille neuf cent vingt dirhams (349 920.00 dhs)JTC.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148 et 149 du Décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent soit :

* envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

* les déposer contre récépissé à l'adresse les bureaux Du centre mohamadi de dialyse à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA ;

* les remettre séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La documentation exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposés dans le bureaux Du centre AL MOHAMADI de dialyse à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA avant le 11/08/2020 à 15 h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de consultation.

N° 5023/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR REGION DE L'ORIENTAL PROVINCE DE JERADA COMMUNE DE JERADA DIRECTION

DES SERVICES SERVICE DES AFFAIRES TECHNIQUES ET MARCHES Bureau des Marchés AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 01/ 2020/C.J

Le : 11/08/2020 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Jerada à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix, pour : Location du souk hebdomadaire à HassiBlal, Commune de Jerada.

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à : Bureau des marchés (Service des Affaires Techniques et Marchés) de cette Commune, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics :www.marchespublics.gov.ma.

Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de : Quinze Mille Dirhams (15.000,00 DH). Le Coût minimal de location, est estimé à la somme de Trente Mille Dirhams (30.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux Marchés Publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés (Service des Affaires Techniques et Marchés) de la Commune;

- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

- Soit les déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du cahier des charges.

N° 5024/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR REGION DE L'ORIENTAL PROVINCE DE JERADA COMMUNE DE JERADA DIRECTION DES SERVICES SERVICE DES AFFAIRES TECHNIQUES ET MARCHES Bureau des Marchés AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 03/ 2020/C.J

Le : 28/07/2020 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Jerada à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix, pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'OUED DE JERADA POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS.

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à : Bureau des marchés (Service des Affaires Techniques et Marchés) de cette Commune, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics :www.marchespublics.gov.ma.

Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de : Cent Mille Dirhams (100.000,00 DH).

L'Estimation des Coûts des Prestations, établie par le Maître d'Ouvrage, est fixée à la somme de (6 . 0 4 3 . 9 8 0 , 0 0 D H T.T.C)Six Million Quarante Trois Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dirhams et 00 Cts. Dont toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux Marchés Publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés (Service des Affaires Techniques et Marchés) de la Commune;

- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

- Soit les déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 5025/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA CONSEIL PROVINCIAL DGS/DDE/SM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX Le10/08/2020 , il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaâ des Sraghna.(Salle de réu-

nion) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix :

• 12/2020/BP à 11 h Travaux de construction d'un espace pour la production et la commercialisation des produits de l'artisan à la CT Sidi Rahal-province El kelaâ des Sraghna

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :130 000.00 DHS (Cent trente Mille Dhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :5.215.632.00dhs (Cinq million deux cent quinze mille six cent trente-deux Dhs)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès des services des marchés du conseil provincial d'El Kelaâ des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'El-kelaâ des Sraghna

2-soit lesenvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'El-kelaâ des Sraghna.

3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit lesenvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

-Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :-Secteur : A-Classé -3- Qualification exigées : A1-A2-

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 5026/PA